

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 61^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 17 Juin 1971.

SOMMAIRE

1. — Périodicité du paiement des salaires. — Vote sans débat, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 3029).

Art. 1^{er}. — Adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

2. — VI^e Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3030).

Discussion générale (suite) : MM. Léon Feix, Abelln, Edgar Faure, Nungesser, Maurice Faure, Paquet, Pierre Bas, Rocard, Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Jacques Barrot, Max Lejeune, Slirn, Sablé, Duboscq, Spénale.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 3052).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (2 f.)

— 1 —

PERIODICITE DU PAIEMENT DES SALAIRES

Vote sans débat, en deuxième lecture,
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote, sans débat, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 44 du livre premier du code du travail relatif à la périodicité du paiement des salaires (n° 1765, 1779).

Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — L'article 44 du livre I^{er} du code du travail est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 44. — Les salaires des employés et ceux des ouvriers bénéficiaires d'une convention ou d'un accord de mensualisation doivent être payés au moins une fois par mois ; en l'absence de convention ou d'accord de la nature susmentionnée, les salaires des ouvriers doivent être payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle. Les commissions dues aux voyageurs et représentants de commerce donneront lieu à un règlement au moins tous les trois mois.

« Pour tout travail aux pièces dont l'exécution doit durer plus d'une quinzaine, les dates du paiement peuvent être fixées

de gré à gré ; mais l'ouvrier doit recevoir des acomptes chaque quinzaine et être intégralement payé dans la quinzaine qui suit la livraison de l'ouvrage ; en cas de convention ou d'accord de mensualisation, l'ouvrier doit recevoir des acomptes chaque mois et être intégralement payé dans le mois qui suit la livraison de l'ouvrage.

« Est une convention ou un accord de mensualisation au sens du présent article une convention ou un accord collectifs prévoyant le paiement mensuel des salaires et étendant aux ouvriers tout ou partie des avantages accordés auparavant aux salariés payés mensuellement.

« Les conventions ou accords collectifs de mensualisation, conclus à compter de la promulgation de la loi n° du ... devront comporter une clause délimitant les conditions du versement éventuel d'acomptes aux ouvriers. »

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi dans le texte du Sénat.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 2 —

VI^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social (n° 1793, 1826, 1829, 1830).

Hier soir l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Feix.

M. Léon Feix. Mesdames, messieurs, Paris et sa région ont été souvent évoqués au cours du présent débat. Ce qui en a été dit appelle de notre part un certain nombre d'observations.

Les problèmes de la région parisienne se posent aussi, à des degrés divers, dans la plupart des grands centres urbains, qu'il s'agisse du logement, des transports, des équipements de toutes sortes ou, d'une manière générale, de l'insuffisance des crédits.

Mais tous ces problèmes se trouvent aggravés, exacerbés en région parisienne, d'abord en raison de l'importance de celle-ci — 9.350.000 habitants au 1^{er} janvier 1969 — avec une population active de 4.500.000 personnes, soit le cinquième de la France entière ; ensuite, parce que l'anarchie de l'urbanisation, engendrée par la course au profit, y a créé et continue d'y créer de profondes modifications des structures économiques, sociales et humaines, rendant la vie de la plupart des habitants de plus en plus difficile.

En raison du temps de parole très réduit dont dispose le groupe communiste dans ce débat, je n'aborderai qu'un seul aspect de ces changements, celui de l'emploi.

On a l'habitude de dire, et c'est vrai, que la région parisienne est un support décisif de l'économie et de la richesse nationales : 45 p. 100 des ingénieurs, cadres et techniciens de France y travaillent ; 80 p. 100 des groupes et chaînes, 83 p. 100 des centres techniques et industriels, 65 p. 100 des compagnies d'assurances, 52 p. 100 des banques y sont concentrés. Les 150 plus grandes entreprises françaises y ont 85 p. 100 de leurs sièges sociaux, 70 p. 100 de leurs directions commerciales et, il est vrai, seulement 18 p. 100 de leurs usines.

Encore faut-il que la région parisienne puisse se développer harmonieusement, tant en ce qui concerne la répartition de la population que celle des emplois, des industries et du commerce, des équipements collectifs.

Or, monsieur le ministre, vous faites tout le contraire et le VI^e Plan accroîtra encore les graves déséquilibres actuels.

Le récent débat sur les transports dans la région parisienne a fait ressortir, s'il en était besoin, qu'aucune mesure susceptible d'être vraiment efficace n'existe et n'est envisagée pour harmoniser l'habitat, les emplois, les transports.

Pour ne prendre qu'un exemple, le nombre des banlieusards venant chaque jour travailler à Paris, faute de pouvoir se loger dans la capitale, est passé en six ans de 700.000 à 800.000. La disparité risque d'ailleurs de continuer à s'accroître, puisque Paris, qui a perdu de 1962 à 1968 14 p. 100 de ses emplois industriels, doit créer chaque année 300.000 mètres carrés de bureaux, alors qu'il serait possible de construire sur leur emplacement des logements sociaux et les équipements s'y rapportant.

Paris n'a plus besoin de nouveaux bureaux, mais il a besoin d'une politique cohérente de l'urbanisation et de restructuration comportant, avec des centaines de milliers de logements aux

loyers abordables pour les travailleurs, l'apport d'industries sans nuisance stabilisant à 2 millions le nombre total d'emplois, ce qui rétablirait un certain équilibre indispensable à la vie de la capitale.

Le VI^e Plan tient compte, notamment par référence à l'horizon européen, que la fonction dévolue à la région parisienne est de rester le centre moteur de l'économie, de s'affirmer comme un des grands pôles d'activité européens de taille internationale.

Pour répondre aux exigences d'un marché mondial de plus en plus étendu et compétitif, il apparaît essentiel, pour les maîtres actuels de l'économie, que l'industrie de la région s'étende au bassin parisien et se prolonge à la Basse-Seine afin de consolider et de moderniser ses principaux points d'appui. Tout est subordonné à la réalisation de cet objectif. Cela se traduit par l'appréciation suivante : « La contribution de la région parisienne à l'accroissement des capacités de la production nationale se fera surtout par l'amélioration de la productivité de ses entreprises et de sa structure interne, plutôt que par la croissance des effectifs de sa population active, notamment dans l'industrie ».

Voilà pourquoi, dans la région parisienne, certaines branches de l'industrie sont en régression, tandis que se développent les nouvelles branches industrielles qui exigent de puissants moyens financiers. Or seules les très grandes entreprises peuvent utiliser les techniques nouvelles au prix de fusions, de concentrations, de modernisations.

La physionomie de la région parisienne se transforme profondément. On assiste, en même temps, au foisonnement et à la concentration en certains points d'emplois tertiaires et à une hémorragie des emplois industriels, particulièrement dans la proche banlieue de Paris. Cette situation engendre des conséquences désastreuses sur les conditions de travail et de vie dans l'ensemble de la région.

La préfecture de région constate qu'une centaine de milliers d'emplois industriels ont disparu durant la période 1962-1968.

Citons quelques exemples :

De 1962 à 1968, 6.375 emplois industriels ont disparu dans le Val-de-Marne ;

Entre 1965 et 1969, 10.000 emplois ont été supprimés dans la seule métallurgie de la Seine-Saint-Denis et 5.000 emplois, dans la même branche, dans le Val-d'Oise.

Dans les Hauts-de-Seine, on compte 8.000 suppressions d'emplois industriels de 1968 à 1970.

Ces disparitions d'emplois industriels — que ne pallie pas la mise en place d'un nombre même plus important d'emplois tertiaires — sont dues à trois causes essentielles : premièrement, à la politique de concentration, qui aboutit à la fermeture d'entreprises petites et moyennes, ruinées ou absorbées par de plus importantes, ainsi qu'aux licenciements, à la déqualification de nombreux travailleurs et au chômage ; deuxièmement, à la politique officielle de décentralisation ; troisièmement, au refus du Gouvernement d'autoriser de nombreuses entreprises à s'implanter dans les zones industrielles aménagées en banlieue.

Il en résulte que, de 51.864 en décembre 1969, les demandes d'emplois sont passées à 70.324 en décembre 1970 et à 86.237 en mars 1971. Ce sont là les chiffres officiels. On peut donc estimer que la région parisienne compte actuellement plus de 120.000 chômeurs.

La main-d'œuvre féminine est particulièrement affectée par l'aggravation de cette situation. Depuis deux ans, le nombre des femmes chômeurs a augmenté de plus de 40 p. 100 ; celui des jeunes femmes chômeurs de vingt à vingt-neuf ans s'est accru de 32 p. 100.

Le nombre de demandeurs d'emplois de plus de soixante ans ne cesse naturellement d'augmenter, et c'est le chômage de longue durée qui les frappe.

Pour les jeunes, la situation devient toujours plus grave.

Le nombre des demandeurs d'emplois de moins de vingt-quatre ans était officiellement de 5.917 en mars 1970 ; il s'élevait, en mars 1971, à 14.614, dont 5.542 jeunes femmes et filles. Il y avait, en mars 1971, 26.043 demandeurs d'emplois de vingt-cinq à trente-neuf ans, contre 13.316 en mars 1970.

Le nombre de demandeurs d'emplois a en outre augmenté de 5 p. 100 chez les cadres, techniciens et agents de maîtrise entre mars 1969 et mars 1970, et de 37 p. 100 entre mars 1970 et mars 1971.

Les conséquences néfastes d'une telle politique ne peuvent que s'aggraver, puisque vous n'envisagez pas de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent. Et ce ne sont pas les 30.000 emplois industriels supplémentaires dont parle la préfecture de région qui résoudront les problèmes posés.

Les petites et moyennes entreprises ont été durement atteintes par votre politique dite de décentralisation industrielle.

« Beaucoup d'entre elles — est-il indiqué dans un document officiel de la préfecture de région — auraient pu développer leur activité, souvent de façon appréciable, si elles avaient pu croître dans le milieu auquel elles étaient attachées par mille liens. Elles n'ont pu le faire en région parisienne et elles ne l'ont pas davantage entrepris en province comme les y incitait l'administration... Il y a donc eu une perte sèche importante pour l'économie générale, la province n'ayant pas bénéficié — ou ayant très partiellement bénéficié — du « manque à gagner » de la région parisienne. »

Voilà une réponse autorisée à la prétendue concurrence entre la région parisienne et la province.

En réalité, comme nous l'indiquons en toutes circonstances, le développement harmonieux et équilibré des différentes régions ne peut dépendre d'un plan technocratique, conçu dans l'intérêt essentiel des plus grosses sociétés capitalistes. Il sera résolu, dans l'intérêt de la population, lorsque celle-ci, avec ses organismes élus, à l'échelle de la commune et du département, comme à celle de la région et de la nation, pourra jouer un rôle actif dans l'étude et la mise en œuvre des mesures appropriées.

De ce point de vue, monsieur le ministre, que comptez-vous faire des remarques, des critiques, des suggestions, que tous les conseils généraux de la région parisienne sans exception ont formulées au sujet du VI^e Plan ?

Cessez de recourir à la manœuvre de diversion qu'est pour vous « l'opposition » Paris-Province.

Ne jouez pas non plus sur les contradictions entre la banlieue ouest et les autres banlieues de Paris, puisque c'est vous qui êtes responsable de la construction de plus de 1 million de mètres carrés de bureaux dans le seul secteur de la Défense, alors que le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne, dont la population ne cesse de croître, manquent d'emplois.

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. Léon Feix. Permettez aux entreprises industrielles de s'installer et de se développer dans les villes de banlieue de leur choix, où elles trouveront des zones industrielles modernes, une main-d'œuvre qualifiée et un cadre répondant à leurs besoins.

Ne fondez pas une part essentielle de l'avenir sur les « villes nouvelles » qui, pour une longue période, sont à construire, à aménager et qui, de toute façon, ne doivent pas devenir l'objet de nouveaux déséquilibres, notamment en ce qui concerne le problème déterminant du rapprochement de l'habitat et de l'emploi, condition d'une organisation rationnelle des transports et d'un mode de vie amélioré des habitants de toute la région.

Par ailleurs, malgré un certain nombre de réalisations dont nous nous félicitons, la question du logement du million d'immigrés résidant dans la région parisienne est très loin d'être réglée, cependant que leurs conditions de vie empirent souvent, en raison d'une recrudescence de racisme que nous condamnons.

Quand donc pensez-vous faire venir devant l'Assemblée le débat sur l'ensemble des problèmes de l'immigration que nous réclamons depuis si longtemps, problèmes qui ont fait l'objet de plusieurs propositions du groupe communiste. Vous nous avez promis ce débat à diverses reprises et nous l'attendons toujours ?

Enfin, le développement de la région parisienne nécessite que Paris ait un statut analogue à celui dont bénéficient toutes les communes de France, statut comportant, en particulier, l'élection d'un maire. Il nécessite également l'élection au suffrage universel et à la proportionnelle d'une Assemblée de la région parisienne, qui remplacerait l'actuel district antidémocratique et aux ordres du pouvoir, qui déciderait des options fondamentales en matière d'équipement régional, dans le cadre d'un plan économique et social d'ensemble, et contrôlerait l'action du préfet de région.

La lutte de la population de la région parisienne pour ses revendications présentes et d'avenir ouvre la voie du développement de la capitale de la France et du pays tout entier.

En définitive, c'est cette lutte solidaire de Paris et de la province qui sera décisive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, quarante-trois orateurs sont encore inscrits dans la discussion générale. Je demande donc à tous ceux d'entre vous qui doivent intervenir de respecter leur temps de parole.

Je vous prie de m'en excuser par avance, mais je serai obligé de le rappeler à ceux qui le dépasseraient.

La parole est à M. Abelin.

M. Pierre Abelin. Monsieur le président, monsieur le ministre, nous parlons de Plan alors que c'est plutôt de déplanification qu'il conviendrait de nous entretenir.

En effet, le Plan — le rapporteur général l'a laissé entendre — est devenu à la fois si ambitieux et si vague, et surtout l'écart entre les objectifs et les moyens indiqués est si étendu que nous pouvons dire que nous avons affaire à une brillante coquille, mais à moitié vide.

La dominante, nous dit-on, est l'industrialisation. Ce thème peut parfaitement être soutenu, la France étant en retard de ce point de vue, chacun le sait maintenant, par rapport à la plupart des pays qui l'entourent.

Néanmoins, il y a trois années encore, on avait l'impression, en écoutant les déclarations officielles, que nous étions en avance sur de très nombreux points de l'activité nationale. Or, le public, comme nous même, se rend compte que nous sommes aussi en retard en ce qui concerne les équipements publics, l'aménagement du territoire, l'urbanisation. Le retard est constaté également touchant la politique de l'emploi, aggravé d'ailleurs par la mutation agricole et les conséquences démographiques de l'après-guerre.

Nous sommes en retard pour la formation professionnelle. Le Gouvernement, d'ailleurs, s'en est si bien rendu compte qu'il nous a proposé récemment des textes qui, dans l'ensemble, ont été soutenus par l'Assemblée nationale.

Nous sommes en retard pour l'amélioration de la fiscalité et le financement des collectivités locales. Cela est dit si souvent dans cette enceinte que chacun devrait en être convaincu.

Nous sommes en retard pour la réforme régionale, avec déconcentration et surtout décentralisation.

Nous sommes en retard pour la politique européenne, c'est-à-dire pour une politique conjoncturelle à moyen terme au sein de l'Europe des Six.

Nous sommes en retard pour la politique énergétique, les transports, la technologie, la monnaie.

En marge de tous ces retards, le Gouvernement se trouve confronté aux désirs de plus en plus pressants d'une population à laquelle il a été dit si souvent que l'expansion française était exemplaire. Hier encore, M. le ministre de l'économie et des finances déclarait à cette tribune que l'expansion française en 1970 venait au deuxième rang mondial, immédiatement après le Japon.

Si l'on veut rester honnête et approfondir un peu le sujet, on doit reconnaître que le Japon, qui a marqué des progrès considérables après avoir suivi une politique très différente de la nôtre, a sacrifié toute dépense de prestige, toute dépense qui apparaissait par trop vague, soucieux uniquement qu'il était d'une sorte de conception de l'intérêt national au bénéfice d'investissements collectifs, de la formation généralisée des jeunes et de la consommation de masse.

Or, en France, c'est un fait, nous continuons à supporter le poids de certaines dépenses dites de prestige, qui correspondent à une notion de l'intérêt national, ou plus exactement de l'indépendance nationale tous azimuts, dépenses qui se reflètent dans la comptabilité économique de la nation.

Il y a deux conceptions possibles du Plan, dont l'une tend à une planification plus étendue, réglant notamment les rapports sociaux : plan social, politique des revenus, garantie d'un revenu familial, nouvelle forme de participation des travailleurs aux fruits, voire à la gestion des entreprises.

La mise en œuvre de ce concept nécessiterait une large adhésion populaire rendant possible une action dominante des pouvoirs publics : contrôle des prix et des salaires, liaison étroite entre les contraintes du Plan et la politique budgétaire, contrôle continu de l'exécution du Plan par le Parlement.

Le Gouvernement n'a pas, je crois, présentement les moyens de cette politique.

La deuxième conception est celle qui a été indiquée en particulier par M. Poniatowski, dans un autre débat que celui-ci. Elle tend à limiter l'action du Plan à un très petit nombre d'objectifs prioritaires, à la fixation et au financement des équipements publics à réaliser pendant une période de cinq années.

Il s'agirait alors non pas d'un Plan comme celui qui nous est présenté, mais d'une véritable programmation, c'est-à-dire d'un Plan moins ambitieux, limité à des investissements, mais comportant, je le répète à dessein, une véritable programmation.

Le précédent du V^e Plan et l'imprécision des formules employées dans le VI^e Plan font craindre que même cette planification limitée ne soit pas réalisée et que le financement des équipements publics prioritaires ne se heurte à des difficultés tenant aux variations de prix et de salaires et, aussi, à l'instabilité, dans certaines circonstances, de la monnaie.

Il est déjà clair — et, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas me contredire — que, si l'on s'en tient au budget de 1971, la politique budgétaire n'apporte pas les moyens de financement nécessaires pour satisfaire les objectifs du Plan. Ce disant, je vous rends service puisque vous êtes attaché à la réalisation du Plan.

Parions net ! Si le Plan constitue « l'ardente obligation » qui était soulignée par le général de Gaulle et qui a été rappelée avant-hier par le Premier ministre lorsqu'il a ouvert ce débat, c'est le premier concept qui doit être retenu, c'est-à-dire celui d'une planification étendue et impérative, comportant subordination de la politique budgétaire au Plan, lutte systématique contre la fraude fiscale et la spéculation foncière, contrôle des prix et des salaires.

Or, dans un débat très récent qui portait sur la politique menée en matière de construction et de logement, je crois que M. Chalandon n'a pas obtenu la satisfaction qu'il escomptait. Cette satisfaction ne lui a pas été refusée par notre Assemblée, puisque le projet ne lui a pas été soumis. En fait, il a dû abandonner certaines mesures qu'il avait préparées concernant la spéculation foncière.

Mais, dans la perspective d'un Plan étendu, ce dernier devrait comporter une sélection rigoureuse des dépenses publiques et même aller plus loin, c'est-à-dire imposer une harmonisation — j'y insiste — réelle des grandes décisions économiques du secteur privé avec les objectifs nationaux. Il impliquerait une participation plus organique et plus cohérente des salariés à la fixation des investissements qui pourraient être alors d'un volume accru. Un taux d'expansion à la « japonaise », comme on dit parfois, pourrait même être envisagé.

Si, au contraire, le VI^e Plan se limitait à la définition et à la mise en œuvre d'équipements publics, il faudrait, tout en renonçant à une certaine logomachie qu'on qualifie de technocratie, établir une programmation stricte en dégageant des moyens de financement précis et bien assurés, non seulement pour l'Etat, mais pour les collectivités locales. Dans ce cas l'Etat, faisant confiance au dynamisme des entreprises, devrait renoncer progressivement, pour sa part, à toutes les dépenses qui alourdissent leurs charges sans apporter à la population le progrès social auquel elle aspire.

Lorsqu'on dit à M. le ministre chargé du Plan qu'on pourrait différer certaines programmations ou certaines prévisions de travaux, qui sont excessifs dans la mesure où ils n'apportent pas à la population le secours qu'elle est en droit d'attendre, où il s'agit plutôt de réalisations de caractère technocratique, intéressantes certes, mais qui n'avantagent qu'une partie limitée de la population, le ministre de l'équipement, qui est un homme intelligent, a tendance à dire, comme tous les techniciens : il est quand même bien que, sur ce point au moins, la France ne soit pas en retard ; il est même avantageux qu'elle soit en avance.

M. Hervé Laudrin. Des exemples !

M. Pierre Abelin. J'en ai déjà cité beaucoup. Le turboTRAIN, par exemple, pour toute une série de trajets. (*Protestations sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Je savais, mes chers collègues, que vous alliez protester. Mais il s'agit de planification, et non de vœux.

M. Bernard Lebas. C'est invraisemblable ! Le turboTRAIN est une nécessité technique, qui n'a rien à voir avec la politique.

M. Pierre Abelin. Je ne suis pas plus que vous opposé au turboTRAIN ou à des réalisations de ce genre, à condition qu'une véritable programmation puisse être établie.

M. Hervé Laudrin. Et le Concorde ?

M. Pierre Abelin. Je vous bénis, monsieur l'abbé ! (*Rires.*)

M. Hervé Laudrin. Et moi je vous absous ! (*Nouveaux rires.*)

M. Pierre Abelin. La représentation nationale est donc placée devant un choix, ce même choix que le Gouvernement ne paraît pas avoir complètement résolu, tirailé qu'il est entre certaines conceptions hardies du Premier ministre, voire du ministre de l'équipement et du logement, et des contingences pesantes de toute sorte.

Quelle est celle des deux conceptions du Plan qui permettrait de rattraper, dans les délais les plus rapides, les retards accumulés par la France pendant le quatrième et le cinquième Plan ?

La préférence de beaucoup d'entre nous, et sans doute du Premier ministre, va à une conception plus impérieuse de la planification.

Deux considérations peuvent être invoquées à l'appui de cette préférence : la nécessité d'un taux d'expansion le plus élevé possible et la nécessité de faire face à des reconversions nécessaires et coûteuses telles que celle de l'agriculture.

Si le Plan n'est pas une ardente obligation, il est à craindre qu'il ne soit soumis à tous les aléas et à toutes les surenchères inflationnistes qu'ont rencontrés les plans précédents.

En terminant, je poserai deux questions d'ordre politique, dont l'une concerne la majorité.

Celle-ci s'appuie, comme le faisait remarquer hier, dans une émission de radio, le président Edgar Faure, que je vois à son banc... (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. Edgar Faure. Je suis heureux de vous avoir comme auditeur, monsieur Abelin ! (*Sourires.*)

M. Pierre Abelin. Je vous écoute, mon cher président, depuis longtemps et avec grand profit.

Comme vous l'avez fait remarquer dans une émission radio-diffusée, la majorité s'appuie sur la masse des bulletins de vote de 1968. Pour ma part, je vais plus loin en disant une montagne de bulletins de vote.

M. Roger Dusseaux. Disons une montagne d'électeurs !

M. Pierre Abelin. Mais elle s'appuie plus sur cette masse de bulletins de vote que sur les forces vives du pays.

Toute décision prise par le pouvoir est donc immédiatement contestée, car une véritable planification — c'est moi qui le dis et non M. Edgar Faure — nécessite l'adhésion d'une grande majorité de la population et le concours actif des organisations professionnelles et syndicales.

D'autres problèmes se poseraient à une majorité plus orientée à gauche.

Sous peine de tomber dans les erreurs de certains pays de l'Est où domine une bureaucratie technocratique...

M. Maurice Nilès. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Abelin. ...la planification doit laisser une place à l'initiative et à l'économie de marché.

Ce serait une lourde erreur de croire que, dans les démocraties occidentales, il est possible de substituer entièrement au néo-capitalisme et à l'influence des techno-structures un système de production centralisée et étatisée et de consommation dirigée par les pouvoirs publics.

Ce serait également une faute d'estimer qu'un système d'autogestion des entreprises, rendant diffuses toutes les responsabilités de direction, soit capable de rendre plus efficace l'application du Plan.

M. Maurice Cornette. Que reste-t-il alors ?

M. Pierre Abelin. Je vais vous l'expliquer.

Une participation des salariés aux décisions de l'entreprise, aux côtés de représentants du capital, est souhaitable.

M. Bernard Lebas. Elle existe. C'est l'œuvre du général de Gaulle.

M. Pierre Abelin. Par contre, l'autogestion préconisée par certains entraînerait les plus lourdes déceptions. Tous ceux qui aspirent à la croissance économique et au progrès social doivent en être conscients.

L'Assemblée nationale, pour sa part, doit se rendre compte que l'échec relatif d'une politique de concertation qui a fait naître des espoirs et qui est tout à fait nécessaire est dû certes, pour une part, à l'inflation, aux lacunes de notre système fiscal et à des facteurs d'ordre politique, mais aussi, pour une autre part, à l'absence d'une planification cohérente.

Je ne cède pas à une opposition de principe en constatant que les documents qui nous sont soumis sont, de ce point de vue, décevants. Fruits d'un estimable exercice intellectuel, ils traduisent aussi le refus d'un choix ou l'impossibilité d'opter entre deux conceptions économique et politique.

Comme la majorité des Français et contrairement à M. le ministre des finances, qui en l'occurrence appartient à la minorité, vous me permettez d'être inquiet pour l'avenir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Si les orateurs dépassent ainsi leur temps de parole, nous serons obligés de tenir une séance demain matin.

La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Messieurs les ministres, mes chers collègues, la première chose que je tiens à dire, c'est qu'il est important que nous soyons ici pour débattre du Plan et nous prononcer sur le Plan. Ce que je dis là est peut-être une banalité, mais la politique ne procède pas de la recherche de l'originalité à tout prix.

C'est la deuxième fois — le V^e Plan ayant suscité une procédure analogue — que le Parlement est appelé à se prononcer

sur le Plan à travers cette double formule — qui pourrait d'ailleurs être inversée — d'un débat sur les options et d'un débat sur le texte.

Les auteurs des quatre premiers plans n'avaient pas jugé qu'il fût opportun, normal, logique de susciter la consécration parlementaire. Pourquoi ? Parce que, dans une vue traditionnelle, la technique parlementaire porte, d'une part, sur la loi, qui est contraignante et normative, sur le budget, qui n'en est qu'une application, et, d'autre part, sur le débat politique, qui est un jugement porté à l'égard du passé.

Avec le Plan, nous abordons une sphère de compétence où notre décision n'est pas contraignante mais où, n'étant pas tournée vers le passé, elle est tout née vers l'avenir. C'est là une notion d'une importance considérable. En effet, cette évolution correspond à une certaine recherche, qui est la nôtre, de la justification de notre mission et de notre mandat. Nous nous interrogeons souvent sur le rôle du Parlement. Naturellement, il serait encore plus facile de résoudre le problème s'il n'y avait pas de parlement ! (Sourires.) Mais, nous demandant précisément si nos formes traditionnelles d'activités sont les plus valables, nous devrions être très réceptifs aux formes nouvelles et renouvelées qui s'offrent à notre activité.

Ainsi, le vote du budget : qui d'entre nous aurait la naïveté de croire qu'on peut aujourd'hui, par le vote du budget — définition traditionnelle du rôle parlementaire — exercer une influence particulière ?

Il y a la loi. Mais, justement, on se demande s'il ne conviendrait pas de « dégraisser » beaucoup de lois de leur contenu réglementaire de leur fatras technique, qui nous rendent incapables de résister aux propositions des technocrates et, surtout, d'appuyer notre travail sur les lignes directrices, les options, les orientations.

Or, voilà que cette occasion nous est offerte avec le Plan. Car le Plan peut apparaître désormais comme une décision politique par excellence, comme une décision politique d'envergure.

Ainsi pourrions-nous trouver le moyen de renforcer, l'une par l'autre, la démocratie parlementaire et la planification économique.

J'avais envisagé cette idée avant de prendre connaissance du discours de M. le Premier ministre. J'ai constaté avec satisfaction qu'il s'était lui-même orienté vers cette liaison entre le Parlement, l'intervention parlementaire et la planification de l'économie, ou même de la société.

Cette remarque faite, nous devons constater — je crois que nous serons d'accord sur ce point — qu'il y a autour du Plan un certain scepticisme. Dirai-je un désenchantement ? Mettons une absence d'enchantement, c'est-à-dire un état qui ne correspond pas à l'importance que l'acte a pour nous et pour tous puisqu'il détermine le mode de vie d'un pays pour cinq ans. On ne trouve pas de correspondance entre l'intérêt, l'adhésion, l'animation, la contestation même, et le sujet.

Ce scepticisme, peut-être relatif, et qui n'est pas irréductible, porte à la fois sur le rôle du Parlement à l'égard de la planification, ce qui est notre affaire aujourd'hui, et sur la planification elle-même.

En d'autres termes, l'intervention du Parlement, malgré sa solennité, ne réussit pas à donner au Plan le climat de chaleur, d'adhésion, d'enthousiasme qu'il devrait normalement susciter.

De cette situation, quelles sont les causes ? Elles sont diverses. Les unes résident dans la grande profondeur du sujet, d'où il nous appartient de les faire surgir ; les autres sont plus actuelles, plus contingentes.

En profondeur, le problème pour nous se pose et continuera de se poser de savoir s'il ne faut pas aborder une nouvelle étape de la planification, c'est-à-dire dépasser l'effort remarquable, l'innovation saisissante qu'a représenté le Plan après la guerre mais qu'aujourd'hui, sous la même forme, il ne représente plus.

Après la guerre, la planification économique était un acte d'audace ; elle dirigeait un peu dans le sens des procédures socialistes un pays qui prétendait rester dans les méthodes générales du libéralisme et elle était contestée par beaucoup de pays libéraux qui depuis ont rejoint, là encore, l'expérience pilote de la France.

Elaboré à la suite des terribles destructions de la guerre, ce plan était axé tout naturellement sur la reconstruction, œuvre passionnante de l'époque. Aujourd'hui, je pense, et j'y reviendrai, que si nous voulons qu'il suscite le même intérêt qu'il y a vingt-cinq ans, il ne doit pas être le même qu'il y a vingt-cinq ans : il faut donc dépasser ce stade.

Une deuxième cause de cette absence d'enthousiasme et d'animation suffisantes provient, je dois le dire, de la faible

lisibilité du Plan. Si je sacrifiais à la faiblesse qu'on me prête pour les néologismes, je dirais : son insuffisante « imaginabilité ». (Sourires.)

Il n'est pas facile de voir les réalités à travers les symboles et à travers les chiffres, et nous connaissons la fameuse réflexion d'une certaine époque et d'une certaine tendance : on ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance ! Le taux de croissance, cela paraît quelque chose d'abstrait, qui se trouve placé en dehors du cercle de l'affectivité. C'est vrai, si l'on n'approfondit pas, de même que le langage humain est incompréhensible aux gens qui ne savent pas parler. Mais si, derrière l'idée abstraite et réfrigérante du taux de croissance, nous pouvions voir ce qu'il permet de faire, peut-être l'élément affectif pourrait-il surgir. Si nous pouvions dire que, sans la croissance de l'économie, la France actuelle ne pourrait pas faire ce qu'elle fait, même si c'est insuffisant, pour les vieillards, par exemple, cela illustrerait l'abstraction du taux de croissance.

Si, avant la guerre, nos prédécesseurs n'avaient rien prévu pour des catégories sociales comme celles-là, ce n'est pas que les hommes d'avant-guerre fussent méchants, mais c'est parce qu'une économie qui ne comporte pas une marge d'expansion ne peut pas prélever sur cette expansion, pour certaines causes collectives, en sorte qu'il aurait fallu opérer sur les salaires, sur les traitements, sur les revenus des personnes actives, un prélèvement insupportable. Aujourd'hui, ce prélèvement peut être opéré sur un supplément, qui est celui de l'expansion.

A cet égard, je voudrais formuler deux suggestions, car ce n'est pas au Gouvernement que je reprocherai que le chiffre ne soit qu'un symbole.

Il y a deux manières concrètes d'intéresser l'opinion et de créer la lisibilité et l'« imaginabilité ». L'une — on l'avait bien compris il y a quelques années, il ne faudrait pas trop l'oublier — c'était la régionalité.

La régionalisation — ce n'est pas à vous, cher monsieur le ministre, que je l'apprendrai puisque vous avez également la charge de l'aménagement du territoire — le point de vue régional crée l'aspect concret. Nous, les administrateurs locaux, que de fois avons-nous vu que si, sur le plan national, le public refuse toujours les dépenses dont il ne voit pas la réalité, sur le plan local, il accepte même les impôts parce qu'il sait ce que cela représente à côté ou pas loin dans sa vie quotidienne. Donc n'abandonnons pas cette idée de régionaliser, car, en matière d'équipements, elle est la meilleure manière de faire comprendre, de faire participer.

Une autre suggestion que j'ai déjà faite — peut-être aura-t-elle aujourd'hui en même temps que plus d'éclat plus de succès — serait de travailler sur les points supplémentaires de l'expansion.

Quelquefois, on nous dit : « Ah ! c'est magnifique, nous avons dépassé le taux d'expansion prévu ; au lieu de 5 nous avons atteint 6 ». A quoi la plupart des gens répliquent : « Bien, on a atteint 6, et puis alors ? » Les partisans du Gouvernement ajoutent : « Ce n'est pas mal », mais ils le disent très bas. Quant aux adversaires du Gouvernement, ils déclarent : « Cela n'a aucune importance » ou le plus souvent ils n'en parlent même pas. Au fond, 5 ou 6 c'est assez indifférent à tout le monde !

Or un point d'expansion supplémentaire, cela représente de 700 à 800 milliards d'anciens francs. Naturellement, je ne suis pas assez ignorant des réalités économiques — il faut me faire un peu de crédit sur ce point — pour dire que vous pourriez en faire ce que vous voudrez, non ! Mais si, sur cette somme, 40 p. 100 vont au secours de l'Etat, soit directement sous la forme du budget, en recettes fiscales, soit indirectement en recettes sociales, ces 40 p. 100 vous pouvez fort bien les utiliser pour une fin précise.

Un des conflits qui vous oppose à vos partenaires sociaux tient précisément à ce qu'ils n'ont pas voulu plafonner la charge fiscale et sociale. Il y a pourtant une manière très simple de ne pas mettre de plafond à cette charge, sans cependant faire crier, c'est effectivement ce que vous préconisez : l'expansion.

Un point supplémentaire d'expansion représente une très forte proportion d'argent qu'aurait pu procurer un impôt nouveau. Alors, pourquoi n'iriez-vous pas jusqu'à prévoir que, avec le concours suffisant de tous les partenaires sociaux, avec une grande concertation nationale, comprenant d'ailleurs le Parlement, nous pourrions affecter les avantages de ce point supplémentaire à un objet déterminé, comme d'accélérer ou d'augmenter ce que vous avez prévu pour les personnes âgées ou ce que vous faites pour la formation professionnelle et technique ? Là, on « lirait » le Plan. 1 p. 100 d'expansion, ce n'est pas de la politique, ce n'est pas de la technocratie, c'est tant d'équipements, tant de routes, tant d'écoles. Voilà l'image. Alors les contestations pourraient utilement se produire car il est toujours facile de demander, mais ce que demande l'un est parfois incompatible avec ce que pourraient demander les

autres et on ne peut satisfaire toutes les demandes en même temps. Il y aurait donc là, monsieur le ministre, une voie à suivre.

Une troisième raison, moins profonde — et nous abordons là la contingence —, d'une certaine désaffection à l'égard du Plan, réside en ce que vous avez perdu le concours des partenaires sociaux. C'est regrettable ; il faudrait tâcher de résoudre cette situation.

Mais il y a aussi quelques causes beaucoup plus ordinaires, si je puis dire.

En premier lieu, le Plan actuel pâtit du fait que le précédent n'a pas été complètement exécuté. Ce n'est pas que j'en fasse la critique. Cela peut être dû à des circonstances diverses. Mais il faut nous informer. Or dans un tel fatras de documents et après tant de débats, y-a-t-il quelqu'un ici qui puisse nous dire immédiatement dans quelle proportion le dernier Plan a été exécuté ? Seul, le ministre est-il capable de répondre.

M. Guy Sabatier, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Et quelques autres aussi, tout de même !

M. Edgar Faure. Bien sûr, mais il n'y en a pas tellement ! Et pourtant, nous ne parlons que de cela depuis trois jours ! (Sourires.)

Il faudrait faire clairement savoir à l'opinion publique ce qui n'a pas été exécuté et lui expliquer par quels moyens on entend mieux exécuter le plan suivant. Je dis tout cela simplement, sans critiquer personne, pour analyser les causes qui peuvent justifier une certaine réticence, une certaine absence de chaleur dans l'opinion.

De surcroît, dans la mesure où le V^e Plan a été exécuté, il faut bien reconnaître — et là encore je le dis sans incriminer personne — que son exécution s'est faite au prix de l'inflation et de graves conséquences économiques.

Une autre raison de scepticisme est peut-être la « tardiveté » de l'examen du Plan. Nous voici au milieu de l'année 1971 et le Plan est censé avoir commencé au début de cette année. Je me demande quand son exécution commencera vraiment.

J'ai noté une certaine opposition entre les propos qui ont été tenus à ce sujet par M. le Premier ministre et par M. le ministre de l'économie et des finances. Ce dernier, dans une merveilleuse envolée lyrique à laquelle il s'est livré à la fin de son intervention, a comparé le Plan à un bateau qu'on allait, grâce à votre concours, mesdames, messieurs, faire glisser sur les flots. Mais si j'en crois M. le Premier ministre, le bateau serait depuis longtemps en haute mer (Sourires), puisqu'il nous a dit que le Plan est entré en application depuis six mois déjà.

Etes-vous sûr, monsieur le ministre, que le Plan soit déjà exécuté, tel qu'il est, depuis six mois ?

Je ne serai d'ailleurs pas si exigeant. Je demanderai simplement une attestation que le budget de 1972 sera authentiquement préparé, en ce qui concerne les équipements collectifs, en concordance avec les objectifs du Plan. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, du groupe Progrès et démocratie moderne, et sur divers bancs.)

Car nous comprenons bien les nécessités. Nous voulons bien ne faire qu'un plan de quatre ans ; mais si l'on doit faire un plan de deux ans et demi autant le dire tout de suite. Sans doute les orateurs pourraient-ils alors bénéficier de quelques minutes supplémentaires dans le débat.

Enfin irai-je jusqu'à dire, monsieur le ministre, avec toute l'amitié que vous m'autorisez depuis longtemps à vous porter (Sourires) et avec celle que je ressens pour tous les membres du Gouvernement sans exception (Rires), que le Gouvernement n'est peut-être pas entièrement étranger à ce phénomène que j'appellerai l'enchantement non encore considérable ? En effet, jusqu'au tout dernier moment, il ne semble pas que les représentants du Gouvernement aient tous et avec toute la chaleur souhaitable donné l'animation et la crédibilité à « l'ardente obligation » de l'engagement que le pays prend pour cinq ans.

Mais enfin il est entendu — et le débat l'a montré — que le Gouvernement était en tout cas de cœur avec le Plan, s'il avait donné l'impression d'y être quelquefois du bout des lèvres.

Toutefois, un fait m'a frappé et je veux vous en faire part, car peut-être ai-je commis une erreur. J'ai lu les très nombreux documents qui nous ont été distribués et peut-être mon attention s'est-elle lassée à certain moment, mais je n'ai trouvé nulle part — le cas échéant, j'aimerais que l'on rectifie mon propos — les mots de « nouvelle société ». (Sourires.)

Or, depuis dix-huit mois, nous sommes engagés dans une action politique qui a pris comme slogan, comme maxime, la

nouvelle société. Et dans le Plan, qui va régir le sort du pays pendant les cinq ans ou les quatre ans et demi à venir, ces mots ne figurent pas ! D'où il ressort que l'on a quelquefois pensé que dans les cercles des pouvoirs publics certains croyaient à la nouvelle société mais ne croyaient pas au Plan (Rires) ou, à l'inverse, que d'autres croyaient au Plan mais ne croyaient pas à la nouvelle société ! Certains esprits malicieux seraient même allés jusqu'à supposer qu'il y avait des personnes qui ne croyaient ni au Plan ni à la nouvelle société ! (Sourires.)

M. Jean Foyer. Mais il y en a aussi quelques-unes qui croient à l'un et à l'autre.

M. Edgar Faure. Quoi qu'il en soit, après avoir fait l'analyse de ce phénomène, qui n'est pas douteux, d'un scepticisme et d'une désaffection qu'il ne nous appartient évidemment pas de nourrir, je voudrais démontrer — et c'est la raison de ma présence à cette tribune — que nous avons la possibilité de le combattre. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Bernard Lebas. Bravo !

M. Edgar Faure. Il importe que nous maintenions notre fidélité à l'idée de planification car, si elle est indispensable pour des raisons techniques en pays socialiste, elle l'est tout autant en pays d'économie libérale, et peut-être même l'est-elle davantage.

Si nous ne voulons pas proposer à notre pays une économie purement mercantile, du type des débuts du capitalisme, si nous entendons que l'économie semi-libérale qui est encore la nôtre ne soit pas une fin en soi mais un instrument au service des finalités sociales, alors la planification s'impose. Sans un plan, il ne peut y avoir ni nouvelle société, ni nouveau contrat social. C'est par le Plan seul que peut s'exercer et s'exprimer une politique volontariste.

Dans une société en rapide mutation, dans une société exigeante, secouée par des revendications multiples, aussi passionnées que contradictoires, dans une société tourmentée par une contestation qui, d'abord, n'est pas seulement celle de la jeunesse et qui, dans la mesure où elle est celle de la jeunesse, n'est pas toujours inintelligible et illégitime — à cet égard, je dois dire que, sur un point, je ne partage pas le point de vue de M. le ministre de l'économie et des finances : je ne crois pas que la contestation de la typologie de la société soit uniquement « la fleur malsaine des beaux quartiers » — dans cette société dis-je, il faut que nous placions en face de nous des finalités et que nous cherchions les moyens de les atteindre.

Le Plan est d'abord le révélateur des problèmes d'une société, car cette révélation exige le recul. C'est pourquoi il est l'instrument des réformes : la plupart des réformes qui ont été faites jusqu'à ce jour l'ont été dans la mouvance de la planification. Il est aussi l'instrument qui permet de créer des priorités, car il faut lutter contre la démagogie et ne pas laisser croire à tout le monde que tout peut être fait au même instant. Il est, en troisième lieu, l'instrument de la cohérence entre la politique économique et la politique sociale.

Enfin, et cette réflexion n'est pas la moins importante, le Plan est un instrument considérable de transparence et d'information. Il permet, dans sa préparation, dans son élaboration et, je l'espère, dans son exécution, de sortir l'administration de son ghetto, de créer le dialogue entre les intéressés, entre les partenaires, entre les fonctionnaires et, bien sûr, avec nous, les parlementaires.

Pour toutes ces raisons, le Plan est donc indispensable, et si l'on peut formuler des critiques ou des réserves à son sujet, il faut surtout continuer de marquer notre acte de foi dans le principe de la planification.

Dieu sait que j'ai ironisé le premier sur l'abondance des papiers émanant de la rue de Martignac et dont quelqu'un a dit hier qu'ils n'avaient pas tous le style de Montesquieu. Je pense que le style de Montesquieu était réservé à Montesquieu et probablement à un de nos collègues qui y est beaucoup attaché. (Sourires.) Mais de quel style que soient rédigés ces documents, encombrants et volumineux, ils créent cependant de la vie. Pour les animateurs, pour les syndicalistes qui les étudient, il y a là un principe d'information, de transparence et de clarté absolument indispensable.

Un Plan se caractérise par trois notions classiques : les objectifs, les applications et les moyens.

Les conditions de ce débat ne me permettent pas d'étudier autre chose que les objectifs, et encore sommairement, mais elles me permettent d'insister sur une notion extrêmement importante et dans laquelle se situe, je pense, la principale faiblesse du document qui nous est soumis.

Entre les objectifs et les applications, entre les objectifs et les moyens, il y a une conception qui, aujourd'hui, dans la technique moderne, est devenue indispensable, c'est celle de stratégie.

Monsieur le ministre, les objectifs de votre Plan sont généraux, mais très généraux; les applications sont toutes bonnes, mais on peut regretter qu'il n'y en ait pas davantage. Les moyens, nous espérons qu'ils vous suffiront.

Ce qui nous manque, ce que nous ne sentons pas c'est, entre des idées généreuses, les finalités presque moralistes, et des applications concrètes, la ligne indispensable et efficace de la stratégie.

Je voudrais essayer de vous indiquer par quelques exemples à quoi correspond cette observation.

Il y a dans votre Plan — sans qu'il soit utile que je relise les textes — trois finalités essentielles: la maîtrise du destin national, ce que nous appelons l'indépendance; le renforcement de la démocratie; enfin le bien-être des Français, ce qui comprend beaucoup de possibilités.

La maîtrise du destin national, c'est-à-dire l'indépendance, est un legs de la pensée du général de Gaulle et je m'en félicite. Je ne doute pas de la sincérité du Gouvernement sur ce point. Il est bien certain que le Gouvernement et le Président de la République sont résolus à garder à la France son indépendance, à éviter sa satellisation ou sa vassalisation et, si malheur arrivait, à assurer sa défense. Oui, mais ce qu'il faut voir et ce que votre Plan ne traite pas suffisamment à mon avis, c'est que les tendances hégémoniques, à l'heure actuelle, échappent pour la plupart aux analyses classiques.

Ce que nous avons à redouter, ce n'est pas tellement la guerre, la colonisation ou quelque forme d'intégration militaire. Les tendances hégémoniques actuelles qui peuvent menacer l'indépendance d'un pays et la maîtrise de son destin se produisent dans le domaine économique. Elles sont parfois assez difficiles à percevoir. Elles sont toujours difficiles à conjurer. Le plus souvent elles ne sont pas préméditées, ce qui rend la situation beaucoup plus grave que lorsqu'on a affaire à un concurrent ou à un potentat.

Cette tendance hégémonique s'exprime notamment par l'impérialisme du dollar et par la prolifération et le développement des entreprises multinationales. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Allons-nous enfin sortir de cette situation extraordinaire de l'euro-dollar? Est-il possible que plusieurs années d'efforts accomplis par un pays, avec ses ouvriers, ses producteurs, ses employés, ses cadres, avec tous ses habitants, puissent être ruinées en quelques jours, même en quelques heures, par cet incroyable mécanisme de l'euro-dollar? (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Et puis il y a les entreprises multinationales. Je n'en dirai pas de mal, car il ne faut pas risquer le suicide électoral. (*Rires.*)

Un député de l'union des démocrates pour la République. Il n'y en a pas dans le Jura!

M. Edgar Faure. Si l'on m'en proposait, je les accepterais. (*Nouveaux rires.*)

Cependant, elles sont à l'origine d'une forme d'aliénation bien pire que l'aliénation capitaliste classique — que le temps a d'ailleurs changée — qui consiste dans l'appropriation par le capitaliste de la plus-value créée par l'ouvrier car cette aliénation-là se situe à l'intérieur de la même collectivité. L'entreprise multinationale, au contraire, échappe complètement au contrôle, à la souveraineté de l'Etat où elle se trouve. Elle tire sa plus-value de notre sol, de notre climat, de nos ouvriers, de la formation technique qu'à grands frais nous leur avons donnée, mais elle peut faire ce qu'elle veut car il lui est loisible de se transporter ailleurs du jour au lendemain.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que nous ne pouvons pas nous en plaindre. Non seulement c'est une aliénation à la puissance carrée, mais encore c'est une aliénation dont nous sommes demandeurs puisque chacun de nous désiretrait qu'une usine s'installe dans sa propre circonscription.

Cette situation est grave, et ces deux problèmes ne sont pas solubles, il faut le dire, sur le plan national. Que pouvons-nous faire?

Les premiers plans ont été dressés alors que les décisions se prenaient encore à Paris. Maintenant, elles se prennent à Washington et, dans la meilleure des hypothèses, à Bruxelles. C'est uniquement par l'organisation européenne que nous pouvons lutter contre l'impérialisme monétaire du dollar, et je regrette, sans porter de jugement sur les détails, que nous

n'ayons pas pu trouver jusqu'ici une ligne commune de défense avec nos partenaires. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Quant aux entreprises multinationales, nous ne pouvons rien faire pour les contrôler, les discipliner, nous ne pouvons même pas leur imposer des règles de bonne conduite, un code de déontologie, car, si nous leur rendons la vie difficile sur notre sol, elles n'auront aucune difficulté à passer les frontières.

Donc, il s'agit d'une question européenne qu'il faut régler à l'échelon européen. Il est grand temps d'essayer de prendre ces mesures.

Je n'ai jamais été un apôtre de la supranationalité, mais, alors que nous chicanons pour savoir comment nous maintiendrons nos intérêts essentiels à la commission de Bruxelles ou au conseil des ministres parce que nous ne disposons que de 28 ou 33 voix sur 100, alors même qu'aucun des pays membres ne prendrait le risque de brimer complètement un de ses associés, inversement nous subissons tout de la part d'organismes mystérieux et considérables dans lesquels, loin de disposer de 28 ou 33 p. 100 des voix, nous n'avons rien à dire. Alors, au lieu de chercher à la loupe des empiètements sur notre souveraineté là où elle n'est pas menacée, prenons garde à ces griffes énormes qui s'abattent sur nous de tous côtés. (*Très bien! très bien sur de nombreux bancs.*)

Je présenterai maintenant quelques observations sur la deuxième finalité du Plan: la démocratie.

Je suppose que ce que vous recherchez, ce n'est pas de maintenir la démocratie juridique dans laquelle nous nous trouvons heureusement placés avec la garantie des libertés, le vote, mais de la faire progresser, de lui donner des formes nouvelles, de la mettre à la dimension du monde moderne et de ses mutations. Or je ne vois pas, dans votre Plan, cette stratégie d'une démocratie nouvelle.

Le général de Gaulle avait posé le principe de la transformation sociale par la participation. Je l'ai modestement repris dans une théorie pour un nouveau contrat social. Où en est la participation?

La participation n'est-elle pas un sujet typique à planifier? La participation, jusqu'ici, a été envisagée sur trois plans. Dans l'Université, dans l'enseignement supérieur, elle n'est encore qu'embryonnaire, mais je n'y reviendrai pas puisque nous devons avoir lundi un débat à ce sujet. Quel que soit son intérêt, c'est tout de même un domaine extrêmement circonscrit.

La deuxième application, c'est l'application régionale. Or la régionalisation est très importante au point de vue de la participation, je l'ai déjà dit tout à l'heure, pour la réalisation de votre plan.

Où en sommes-nous, que nous propose-t-on? Sur quelles bases régionales le plan est-il installé? Quelle est la politique régionale qui accompagnera, soutiendra, animera cette politique économique? Croyez-vous que c'est en alléchant quelques maires de communes de cinquante habitants — communes où l'on vit très bien d'ailleurs — en les encourageant à transformer ces communes en collectivités de cinq cents habitants que vous allez résoudre le problème d'une réelle participation des intéressés à l'équipement d'une région ou même d'un territoire? Cela n'a absolument rien à voir.

Il faut savoir comment vous animerez l'ensemble régional et, à travers cet ensemble, des sous-ensembles qui aient une existence économique, pour éviter cette anomalie de notre vie actuelle qui veut que, là où il y a un conseiller général très sportif, maire d'un chef-lieu de canton, l'on trouve une piscine, alors qu'il n'en existe pas à cinquante kilomètres alentour, et que là où il y a deux médecins, vous trouviez deux hôpitaux dans deux cantons voisins.

Où en est la participation de la population, non pas à l'échelon du maire d'une commune de cinquante, cinq cents ou même cinq mille habitants, parce que cela marche très bien, du moins pour ceux qui sont élus (*Rires sur de nombreux bancs*), mais à l'échelle des temps modernes? Où est, dans ce Plan, le chapitre de la planification régionale?

Alors, il y a la participation régionale, puis la participation dans les entreprises.

La participation des salariés dans les entreprises a été posée en principe. Elle a reçu une réalisation, qui d'ailleurs n'est pas mauvaise, et dont nous constatons par la pratique que beaucoup d'intéressés sont assez satisfaits. Mais elle est tout de même très limitée.

A quoi les travailleurs sont-ils intéressés? La loi et les textes sur la participation leur donnent certains avantages pécuniaires. Cependant, en réalité, ils ne participent pas aux bénéfices de l'entreprise, mais au budget de l'Etat, puisque c'est l'Etat qui, par des avantages fiscaux, permet aux entreprises de donner quelque chose en prenant comme instrument de mesure leurs bénéfices.

Quel est le rôle de ces entreprises ? Il est très faible. On peut dire qu'elles font une avance de trésorerie, et encore arrive-t-il que l'inconvénient de cette avance soit très largement compensé par l'avantage des fonds bloqués dont, dans beaucoup de cas, elles disposent.

Je voudrais qu'on aille plus loin que la simple participation des travailleurs au budget de M. Giscard d'Estaing.

J'aurais voulu, et il n'est pas encore trop tard pour l'avenir, que le Plan trace une stratégie de la participation réelle du travailleur à son sort. Il faut intéresser ce travailleur à ce qu'il fait. Il ne s'agit pas seulement de l'emploi que vous voulez lui garantir — j'espère que vous y parviendrez — ni de son adaptation ou de sa promotion — c'est l'objet de la formation. Il s'agit de la vie même et, à ce point de vue, il faudrait que le Plan aille au-delà, qu'il prévoie une refonte des lois de 1950 et de 1966 en ce qui concerne respectivement les relations entre les employeurs et les salariés et les sociétés. Enfin, le troisième objectif...

M. le président. Monsieur le président, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Edgar Faure. Dans ce cas, je m'arrête. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Je vous prie de m'excuser, monsieur Edgar Faure. Ne croyez pas un seul instant que je veuille vous brimer, mais je devais vous avertir que vous parveniez au terme de votre temps de parole.

Sur de nombreux bancs. Continuez ! Continuez !

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur Edgar Faure, je vous en prie.

M. Edgar Faure. Je suis placé devant un problème de conscience. Je n'ai pas le droit de demander ici un privilège. Et, cependant, si un débat sur le Plan ne permet pas d'aborder vraiment les problèmes avec la dimension désirable, je crains que ce scepticisme dont on parlait tout à l'heure ne trouve un aliment supplémentaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur divers bancs.*)

Je vais donc essayer d'abrégier mon intervention. (*Protestations sur les mêmes bancs.*) Mais c'est assez décevant !

M. Arthur Ramette. C'est assez décevant pour tous les groupes.

M. le président. Monsieur Ramette, laissez parler M. Edgar Faure qui a seul la parole.

M. Edgar Faure. Je connais depuis longtemps M. Ramette. Il n'a jamais manifesté d'ennui à m'écouter. (*Rires.*)

M. Guy Ducloné. M. Ramette aimerait bénéficier d'un temps de parole plus important afin que vous puissiez vous-même l'écouter !

M. Edgar Faure. Je vais essayer de résumer mon propos sur le bien-être, troisième finalité du Plan.

Naturellement, tout plan tend à augmenter le bien-être.

N'entendez d'ailleurs pas ce terme dans une acception louis-philipparde ou en fonction de la fameuse maxime de Guizot « enrichissez-vous », d'ailleurs mal traduite en général car il avait ajouté : « par le travail et l'économie ». Mais je pense que vous voulez vraiment porter votre action sur le bien-être, d'abord, à travers une dimension sociale du bien-être et, ensuite, à travers une qualité de la vie.

Au point de vue social, je ne reviens pas sur ce que j'ai indiqué au sujet de la participation. Je veux dire un mot de la politique des revenus. Je ne trouve rien dans votre Plan sur l'aspiration, que nous avons définie depuis longtemps dans le contrat social, qui consisterait à moduler l'augmentation des revenus et des moyens de vivre d'après les catégories sociales, afin de remédier à des disparités excessives.

En d'autres termes, on oppose souvent les salaires aux profits. Mais, au point de vue de la nomenclature technique, il est très difficile d'établir une différence entre ces deux termes car la nomenclature des profits comprend la rémunération des agriculteurs ou des artisans aussi bien que des profits plus considérables.

Avez-vous précisé, dans votre Plan, dans quelle mesure la rémunération des salariés augmenterait plus vite que la rémunération des capitalistes ? Ce point est fort important.

Nous maintenons l'économie libérale comme moyen. Si nous ne sommes pas d'avis de supprimer les profits dits « capitalistes » qui sont un instrument technique fort utile et efficace de la création de produits, j'estime, en revanche, qu'une politique vraiment sociale — le socialisme des acquêts, comme je l'ai défini — consiste à obtenir que, s'agissant de l'augmentation

des revenus de tous, les revenus directement liés au travail augmentent plus que les revenus liés à des situations de non-travail. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Or il n'existe pas, dans le Plan, un seul éclaircissement sur ce point.

Je ne me préoccupe pas seulement des intérêts et des dividendes — les ouvriers, lorsqu'ils parlent de l'exagération des profits capitalistes, savent-ils que, si l'on mettait les profits et les dividendes des sociétés dans la masse des salaires, ils gagneraient peut-être 2 p. 100 de plus ? — mais aussi de la partie incluse dans l'autofinancement. A travers la rubrique des revenus des entrepreneurs, qui comprend 113 milliards de francs, les situations sont extrêmement différentes. Mais il serait souhaitable que le Plan dise s'il accepte ou non ce principe d'une distribution plus équitable, non pas des revenus de base, mais des revenus supplémentaires, qui permettrait ainsi d'éliminer peu à peu les disparités sociales. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Vous avez fait un effort — et je vous en sais gré, ainsi qu'au Gouvernement — pour les personnes âgées et les handicapés. Mais vous n'avez pas adopté une stratégie à l'égard de la question de la retraite. Cette question est posée, quoi qu'il vous en semble. Il est facile de dire que si l'on fixe la retraite à soixante ans l'économie s'effondrera. Cette objection a été opposée, sans aucune exception, à toutes les innovations sociales qui ont été proposées depuis un siècle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République et sur divers bancs.*)

La question n'est pas là. Il faut prendre ce problème dans sa profondeur et dans sa vérité. Il n'est pas le même pour tout le monde, pour ceux qui ont des conditions de vie pénibles et un métier ennuyeux et pour ceux qui ont des conditions de vie agréables et un métier intéressant. Le septuagénaire qui sort des facultés déplore d'être obligé de prendre sa retraite, mais l'ouvrier, à soixante ans, qui voudrait changer un peu sa vie d'O. S. déplore de ne pas l'obtenir.

Il faut prendre ce problème dans sa profondeur au lieu d'appliquer une politique d'attente et de non-contradiction : vous attendez, puis vous cédez quand la pression devient trop forte. Non ! Il faut proposer quelque chose (*Applaudissements sur de nombreux bancs*) ! quelque chose de positif — qui ne sera peut-être pas ce qu'on vous demande — et vous y tenir. Mais si vous ne proposez rien, vous ne tiendrez sur rien ! (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Le Plan a mis en lumière qu'une des causes de l'amélioration de l'économie serait l'accession d'un plus grand nombre de femmes à la vie active. Eh bien ! ce problème du travail féminin, il faut le planifier. Certes, on s'en est préoccupé. Un texte a paru sur le travail partiel et il faut rendre hommage à ceux qui l'ont fait. Mais ce texte ne s'applique que dans la fonction publique et nous, qui sommes à la base, nous qui sommes maires de villes petites et moyennes, connaissons très bien les problèmes des femmes qui veulent travailler mais ne savent pas à qui confier la garde de leurs enfants. Nous savons ce qu'est l'installation d'une crèche, ce qu'il en coûte aux municipalités et la difficulté qu'elles éprouvent à régler ce problème.

Donc, toute une partie du schéma social n'est pas, j'ai le regret de le dire, dans ce Plan, mais il faudra bien la traiter.

Il y a enfin l'immense problème de la qualité de la vie. Vous parlez d'environnement et vous avez raison, mais il ne faut pas croire que le problème de la qualité de la vie est réduit à l'environnement, lequel se réduirait à son tour pratiquement à celui de la pollution de l'eau. Il est très important de lutter contre la pollution de l'eau, mais le fait d'avoir une eau non polluée ne suffit pas à rendre la vie définitivement agréable.

Il y a le problème de la ruralité. Allez-vous abandonner tous les ruraux à leur sort et recréer plus tard des bergerades et des bergères à la manière de Marie-Antoinette ? Mieux vaut garder les gens qui sont là et leur donner les possibilités qu'ils demandent, c'est-à-dire notamment la gratuité qu'ils n'ont pas pour la formation de leurs enfants !

Vous avez les villes, vous avez l'urbanisme. On dit que les villes ne sont pas très belles. Peut-être ne faudrait-il pas les enlaidir quand ce n'est pas indispensable.

Je suis stupéfié de l'obstination que l'on met à démolir, aux Halles, les pavillons dits de Baltard qui font l'admiration des étrangers, à ce point que des Américains, dit-on, voudraient les acheter pour les transporter outre-océan.

D'une façon plus générale — cette remarque ayant un caractère anecdotique mais substantiel — je suis impressionné par

l'immense problème de « l'urbanité », de la construction et des transports. Allez-vous planifier, non pas seulement l'augmentation des logements et des voies, mais la conception générale du rapport entre l'habitat, la maison, l'emploi et le transport ?

Vous nous avez fait voter un texte sur la question foncière. Je crois qu'il est bon, mais aussi qu'il est insuffisant et qu'il faut aller plus loin.

La seule solution, je crois, sera d'établir l'impôt foncier, comme l'ont proposé, au début, tous les ministres de l'équipement jusqu'à ce qu'ils soient découragés par les routines. M. Pisani l'avait proposé, M. Chalandon y croyait. Naturellement, cet impôt foncier devra être complété par un système de déclaration pour éviter que certains puissent gagner sur les deux tableaux.

Mais il faut aller beaucoup plus loin actuellement, la construction est un sujet d'inquiétude et, quelquefois, elle est un sujet de scandale. Il y a deux branches dans la construction : la construction libérale, si je puis dire, qui est complètement anarchique et mercantile ; la construction sociale où l'on impose d'une façon extrêmement rigoureuse l'impératif de prix inchangés en un moment où les prix de revient augmentent, ce qui explique les difficultés, voire les faillites de tant d'entreprises. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Allez-vous laisser spéculer n'importe comment dans l'activité dite promotionnelle de la construction parce qu'on aura obtenu une dérogation à un règlement — cette dérogation vaut de l'or — ou parce qu'on aura bénéficié des équipements réalisés par l'Etat ?

Je comprends qu'il y ait des perspectives de profits élevés pour des gens qui prennent des risques sur les brevets industriels, pour ceux qui lancent quelque chose de difficile. Mais il s'agit ici de spéculations d'un caractère purement financier.

Il y a là une source de mécontentement dans l'esprit public. Je crois que vous devriez prendre des mesures, vous montrer peut-être moins autoritaires pour la construction sociale — car, en bloquant les prix, vous arriverez sinon à la faillite des entrepreneurs, du moins à des constructions assez misérables au point de vue du confort et de l'esthétique — et vous montrer plus autoritaires, plus dirigistes envers les secteurs libéraux de la construction.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques propos que je voulais tenir. Je remercie M. le président de sa grande courtoisie et également mes collègues parce que j'ai eu l'impression qu'aucun d'eux ne s'opposait à cet abus de mon temps de parole.

Je terminerai par une question extrêmement simple, tout à fait modeste, à laquelle je serais heureux que vous puissiez répondre positivement.

S'agissant de l'importante question des équipements collectifs, vous faites un effort. Je regrette cependant que vous n'ayez pas retenu la fourchette d'abord prévue qui allait jusqu'à 10 p. 100, que vous l'ayez ramenée à 9 p. 100. D'autre part, je remarque que, dans ces équipements, la part prioritaire est prise par ce qui s'adresse plutôt à l'industrialisation qu'à la vie.

Mais enfin, je me satisferai du fait que le Gouvernement nous dise tout à l'heure, puisque cela dépend de lui, qu'il s'engage à ce que le budget de 1972 soit établi en tenant compte exactement des prévisions du Plan en ce qui concerne les équipements collectifs.

Cela, je crois, aura pour nous une grande importance.

Dans l'ensemble, bien sûr, on peut critiquer ce plan et je crois que je ne m'en suis pas abstenu. Je vais vous dire ce que je pense : en réalité, ce Plan n'est pas le plan d'une nouvelle société. Cependant, il peut le devenir. Si telle est votre volonté, nous vous aiderons. (Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, parmi les finalités que le Gouvernement a assignées à ce VI^e Plan figure le désir de répondre à « la volonté de mieux vivre des Français ». Aussi le projet qui nous est soumis tend-il à mettre en place les moyens de servir cette volonté de mieux vivre.

Je serai moins pessimiste que le président Edgar Faure en considérant que si la « nouvelle société » n'est pas mentionnée expressément dans ce texte, en revanche, les intentions qu'il exprime s'inscrivent, sans nul doute, dans le cadre de l'action gouvernementale telle que le Premier ministre l'a définie.

Je me bornerai à examiner à cette tribune les orientations du VI^e Plan en vue de préparer le cadre de vie des générations futures, placées devant l'accélération du phénomène d'urbanisation et de sauvegarder l'environnement par un urbanisme et des équipements collectifs adéquats.

et de sauvegarder l'environnement par un urbanisme et des équipements collectifs adéquats.

Cet effort est d'autant plus remarquable que le phénomène d'urbanisation n'a été perçu dans ce pays que depuis une dizaine d'années à peine. Le livre blanc publié à l'origine du District a sans doute permis la première prise de conscience de ce phénomène en laissant prévoir que d'ici à la fin du siècle toutes les grandes villes de France verraient leurs populations doubler ou tripler.

Aussi, dans la discussion de ce VI^e Plan, m'apparaît-il nécessaire d'étudier non seulement les masses de crédits affectés à l'infrastructure urbaine, mais aussi l'utilisation qui en est faite et particulièrement leur répartition entre les équipements de transports en commun et les infrastructures routières.

Je voudrais surtout examiner l'intérêt des dispositions du VI^e Plan relatives au phénomène d'urbanisation, en évoquant l'exemple de la région parisienne, non pas seulement parce que j'ai eu de nombreuses occasions d'en connaître, mais aussi parce qu'il peut être utile de tirer des expériences pratiquées dans cette région des leçons pour l'avenir des grandes agglomérations françaises. En étudiant ce qui s'est passé — ou ce qui ne s'est pas passé — dans la région parisienne pendant les cinquante dernières années, on saura ce qu'il faut faire — ou ce qu'il ne faut pas faire — dans les agglomérations en plein développement.

Ainsi nous est-il possible de mesurer aujourd'hui le coût de l'urbanisation anarchique auquel la région parisienne a été condamnée depuis quelque cinquante ans. Nous payons lourdement d'avoir, en même temps, à rattraper le sous-équipement qui en est résulté et à doter les zones d'habitation nouvelles des moyens de transport indispensables. Le tracé d'une autoroute dans un tissu urbain très dense implique des expropriations dont le coût n'a pas de commune mesure avec celui des travaux eux-mêmes.

Lorsqu'il faut insérer dans un sous-sol déjà encombré une ligne de métro souterraine, comme celle du R. E. R., la dépense est beaucoup plus élevée que si cette voie avait été prévue à temps. C'est pourquoi je félicite le Gouvernement d'avoir tenté de prévoir dans le VI^e Plan les moyens de faire face au phénomène d'urbanisation et de doter les grandes agglomérations de demain des équipements dont la région parisienne n'a pu disposer pendant de trop longues années.

C'est pour tenter de remédier à cette situation que le District depuis sa création, a été contraint de consacrer les trois quarts de ses autorisations de programme aux infrastructures de transports, et la ville de Paris, depuis quelque temps, plus de la moitié de ses crédits d'équipement. Certains sont tentés de critiquer le coût du métro express régional, qui — il est vrai — a fait l'objet d'une incontestable sous-évaluation au départ, et a connu une série de difficultés techniques. Mais il n'en reste pas moins que cette ligne rapide était nécessaire pour permettre la décongestion des lignes de métro existantes et une meilleure desserte à l'ouest et à l'est de la ligne n° 1, les autobus ne permettant plus de l'assurer convenablement. Le R. E. R. était aussi indispensable au développement du rond-point de la Défense, qui fut une des premières options d'urbanisme prises en région parisienne ainsi qu'à ce rééquilibrage de la région parisienne vers l'est que, depuis dix ans, je n'ai cessé de prôner comme le moyen d'éviter une congestion trop grande de la moitié ouest de Paris du fait de la concentration des emplois.

Le bilan de l'action des pouvoirs publics est loin d'être négatif et le pessimisme dont j'ai été amené à faire preuve il y a quelques années s'atténue dans la mesure où nous sommes arrivés à une stabilisation globale des conditions de transport, dans la mesure où la durée moyenne des déplacements a même tendance à diminuer légèrement. Encore faut-il souligner que cette tendance globale dissimule mal des disparités auxquelles il convient de remédier rapidement.

La région parisienne connaît maintenant une période où domine un urbanisme volontariste dans lequel on s'efforce de prévoir la mise en place des infrastructures. Cette période a commencé avec le Livre blanc, puis le schéma directeur que j'ai appelé de mes vœux lorsque j'étais président de district, tant il m'apparaissait urgent de disposer d'un plan prospectif.

Avec le programme quinquennal, nous avons tenté de mesurer la somme des équipements qu'il doit permettre à la population de la région parisienne de se libérer des contraintes et des servitudes qui lui sont actuellement imposées.

Cette politique volontariste en matière d'urbanisme doit être la règle si l'on veut éviter que les grandes agglomérations de demain ne sombrent dans les mêmes difficultés. C'est pourquoi je vous félicite, monsieur le ministre — et j'en félicite le Gouvernement — d'avoir inscrit, dans les autorisations de pro-

gramme de l'Etat, quelque 4.300 millions de francs pour les voies rapides dans les agglomérations urbaines de province. Je vous félicite aussi d'avoir inscrit quelque 3 milliards de francs pour la région parisienne, un peu plus ou un peu moins selon que sera retenue l'hypothèse basse ou l'hypothèse haute, et vous me permettez d'insister, monsieur le ministre, pour que cette dernière soit décidée afin de remédier au sous-équipement que j'ai évoqué.

Je regrette toutefois que l'enveloppe basse, ouverte par l'Etat, ne comporte qu'un milliard de francs d'autorisations de programme pour les transports en commun sur 6 milliards de francs d'investissements, et que l'enveloppe haute n'atteigne que 1.500 millions de francs sur quelque 8 milliards d'investissements.

C'est pourquoi, vous me permettez d'exprimer à nouveau le regret que le Gouvernement — et aussi le Parlement — n'ait pas retenu, il y a quelques semaines, l'amendement de notre collègue, M. Pierre Bas, tendant à ce que les ressources de la nouvelle taxe sur les transports fussent affectées prioritairement aux investissements. Tel eût été le moyen de remédier, dans des délais convenables, à la situation dans laquelle nous sommes maintenant placés.

Je ne voudrais pas me borner à ne traiter que du problème de la masse des crédits affectés aux infrastructures de transport dans les agglomérations urbaines, mais je voudrais évoquer aussi celui de leur répartition.

Je ne souhaite pas faire rebondir la vaine querelle entre ceux qui posent *a priori* le principe qu'il faut sacrifier les transports en commun aux véhicules individuels et ceux qui prônent l'inverse. J'indiquerai seulement à ceux qui veulent sacrifier, par exemple, le réseau de surface des transports en commun, l'existence de ceux que, dans la terminologie des spécialistes, on appelle « les captifs », c'est-à-dire ceux qui, à raison de déficiences physiques ou matérielles, ne pourront jamais disposer d'une voiture individuelle, qu'il s'agisse, par exemple, des handicapés physiques ou des indigents. Ce débat est dépassé et il faut essayer d'opérer les choix qu'impose un document comme le Plan, à partir d'études sérieuses, comme celles qui relèvent des méthodes de la rationalisation budgétaire.

Dans une agglomération aussi vaste que la région parisienne, une seule solution ne peut être appliquée à l'ensemble. Si l'on veut bien examiner sa structure sociologique, il est évident qu'on ne peut appliquer à Paris *intra-muros* des solutions qui pourraient convenir aux départements de la couronne et inversement.

Il convient même d'opérer une distinction entre les départements de la petite couronne et ceux de l'ancienne Seine-et-Oise ou Seine-et-Marne.

Pour Paris, tout le monde l'admet maintenant, priorité doit être donnée aux transports en commun. Et pourtant, je me souviens d'avoir provoqué quelques remous lorsque, il y a sept ans, j'écrivais, en quittant la présidence du District, qu'il n'était « ni honnête ni sérieux de laisser croire qu'on pourrait permettre de circuler ou de stationner dans l'agglomération parisienne à toutes les voitures individuelles alors que leur nombre allait doubler ou tripler à raison de la poussée démographique et de l'élévation du niveau de vie ». Le nombre d'automobiles a, en effet, quadruplé en quinze ans et, journellement, 1.700.000 véhicules prétendent circuler dans une ville dont les voies ont été tracées, pour les plus larges, à l'époque d'Hausmann, des fiacres et des landaus.

Si l'on n'avait pas renoncé à satisfaire une telle ambition, il aurait fallu détruire Paris. Tel était le dilemme que posait un ancien président du conseil municipal de Paris puisque, depuis que Bienvenue a doté Paris de quelque 92 kilomètres de lignes de métro, cinquante kilomètres seulement de voies nouvelles ont été créées.

Mais si l'option est prise pour Paris *intra muros*, le problème reste entier pour la banlieue immédiate. Ce n'est point parce que les banlieusards cèdent à un certain snobisme ou succombent aux aspirations individualistes des Français qu'ils se rendent en voiture à Paris où ils passent leur temps à « jouer » du disque bleu avec les contractuels. C'est parce qu'on ne leur a pas donné de moyens de transport mieux adaptés que ceux dont disposaient il y a cinquante ans nos grands-parents ou arrière grands-parents. Ainsi, les autobus d'aujourd'hui vont moins vite que les tramways de jadis et même que le Madeleine-Bastille de la Belle Epoque.

C'est pourquoi la région parisienne est loin d'atteindre la proportion de 65 à 70 p. 100 de déplacements assurés par les moyens de transports en commun, proportion qui est considérée comme souhaitable pour éviter les encombrements. Ceux-ci

s'expliquent par le fait que la part des déplacements en voitures individuelles est de l'ordre de 50 p. 100.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, d'évoquer brièvement les choix qui s'imposent dans la banlieue parisienne. La diversification de celle-ci me semble encore mal perçue.

Certains spécialistes ont, en effet, tendance à considérer que le système aujourd'hui abandonné pour Paris et qui consistait à tenter d'élargir sans cesse les voies pour permettre une circulation automobile plus intense est encore applicable à l'ensemble de la banlieue.

Or, les communes situées aux abords mêmes du boulevard périphérique constituent un tissu urbain au moins aussi dense que celui des arrondissements de Paris. Si le système auquel j'ai fait allusion n'est plus valable pour Paris, force est d'admettre qu'il ne l'est pas davantage pour les communes voisines.

Le tissu urbain ne change pas selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre du boulevard périphérique, et prétendre réaliser une autoroute dans les communes de la banlieue immédiate est aussi dommageable que de vouloir en tracer au cœur même de Paris. On y a renoncé dans un cas; il ne faut pas le faire dans l'autre.

Certes, il conviendra de construire des autoroutes radiales de dégagement de la capitale, et il serait même souhaitable de consacrer le maximum de crédits et d'efforts à la réalisation de ces autoroutes, qui se révèlent indispensables. Mais, de grâce, que les services des ponts et chaussées ne se laissent pas tenter par la facilité du coup de crayon sur le papier et qu'ils ne tracent pas des projets dans tous les sens, du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

Gardons-nous de tomber dans l'écueil inverse de celui que nous avons connu pendant cinquante ans et ne faisons pas en sorte que les grandes agglomérations urbaines ne soient plus constituées que d'îlots directionnels, isolés au milieu de tracés autoroutiers.

Que l'automobile trouve sa place dans les grandes banlieues, si tant est que l'urbanisme vers lequel nous nous orientons maintenant, permette aux habitants des agglomérations de vivre dans des communautés mieux dispersées dans la nature.

L'automobile doit jouer son rôle grâce à sa souplesse d'utilisation en permettant aux habitants d'aller de leur domicile à la station de métro ou de chemin de fer électrifié la plus proche. Ainsi sera démontrée la complémentarité qui doit exister entre la voiture particulière et les moyens de transports en commun. Mais que l'on n'essaye pas de faire croire que, demain, l'ensemble des habitants concentrés dans un agglomérat de 6 à 7 millions d'habitants, enrésés dans un tissu urbain très dense, dans cette tache d'huile de l'agglomération parisienne, pourront circuler librement sans grand dommage pour la qualité du cadre de vie.

Monsieur le ministre, je voudrais conclure très rapidement sur ce point. A l'époque où le Gouvernement vient de créer un ministère de l'environnement, il n'est pas pensable que l'équipement et l'urbanisme deviennent le cimetière des bonnes intentions de l'environnement.

A quoi sert l'effort consenti en faveur de l'environnement si, dans le même temps, vous créez des sources nouvelles de nuisances, telles que le bruit et la pollution de l'air qu'engendre une autoroute dans tout le tissu urbain environnant.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques contradictions que je tenais à souligner en terminant. Je vous rappelle que, si l'on compare la capacité de transport d'une autoroute à celle d'une ligne de métro ou d'une ligne de chemin de fer, on ne peut méconnaître certains chiffres, surtout quand les crédits sont comptés et les besoins immenses.

Ainsi la capacité de transport d'une autoroute à deux ou trois voies est de 7.500 voyageurs, alors que celle d'une ligne de métro normale est de 33.000 voyageurs et celle d'une ligne de type R. E. R. de 50.000 voyageurs.

Si l'on considère que, dans la proche banlieue, le prix d'une ligne de transport en commun est inférieur à celui d'une autoroute, qu'en gros trois autoroutes à trois voies dans chaque sens sont nécessaires pour écouler le trafic d'une seule ligne de métro moderne, et quatre à cinq autoroutes à trois voies, pour écouler le trafic d'une ligne de métro du type R. E. R., je vous demande, monsieur le ministre, de reconsidérer les options qui peuvent être prises dans le cadre des crédits ouverts pour les infrastructures des agglomérations urbaines.

Il ne faudrait pas que les moyens de transport, qui doivent être au service de l'urbanisme, constituent demain la négation de celui-ci. Je suis tenté de répéter aujourd'hui ce qu'il m'est arrivé de déclarer lorsque j'assumais des responsabilités ministérielles dans ce domaine à savoir que nous connaissons un urbanisme d'ingénieurs, plutôt qu'un urbanisme d'architectes et

encore moins de sociologues ; aussi la ville est-elle souvent conçue plus pour la voiture que pour l'homme — et en poussant la caricature — que, finalement, l'homme est la plus belle conquête du cheval-vapeur.

Nous ne devons pas oublier, pour chaque option que nous avons à prendre dans le cadre de ce VI^e Plan, que l'urbanisme c'est d'abord construire pour les hommes. Il ne faut pas sacrifier ceux-ci aux machines qui sont faites pour le servir et le libérer. Tel pourrait être le paradoxe des temps modernes. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure.

M. Maurice Faure. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le 16 septembre 1969, à cette même tribune, s'adressant à notre assemblée, M. Chaban-Delmas déclarait : « Il y a peu de moments dans l'existence d'un peuple où il puisse, autrement qu'en rêve, se dire : quelle est la société dans laquelle je veux vivre et aussi construire effectivement cette société ? J'ai le sentiment, ajoutait-il, que nous abordons un de ces moments. Nous commençons, en effet, à nous affranchir de la pénurie et de la pauvreté qui ont pesé sur nous depuis des millénaires. »

Le débat à propos de l'adoption du VI^e Plan qui suit, à un an d'intervalle, celui que nous avons ouvert sur les options, doit permettre d'apporter une réponse à la question posée ici avec solennité par le Premier ministre, car Dieu sait si la situation justifie un déblocage de notre société.

Il n'est, pour en prendre conscience, que de se souvenir que, sur cent ménages français, les dix plus favorisés disposent de revenus quinze fois supérieurs aux trente plus pauvres ; que 25 p. 100 des salaires sont encore, dans notre pays, inférieurs à huit cents francs par mois ; que 38 p. 100 de nos compatriotes habitent des logements surpeuplés et que plus de la moitié des familles françaises ne disposent ni de baignoire, ni de douche, ni de lavabo ; que la surface des espaces verts dans la plupart de nos villes est, par habitant, très inférieure à ce qu'offrent les autres métropoles de l'Europe occidentale ; qu'enfin, nous occupons le dernier rang en Europe pour le nombre de postes de téléphone par habitant.

Et pourtant nos ouvriers travaillent non pas autant mais généralement davantage que ceux des pays voisins. Nous bénéficions depuis douze ans d'une stabilité de l'exécutif sans précédent dans notre histoire récente — reconnaissons-le — et la fiscalité a atteint un taux qui dote les pouvoirs publics de moyens qu'il est difficile d'espérer voir croître dans l'avenir, le ministre de l'économie et des finances ayant marqué lui-même que cette pression fiscale ou parafiscale atteignait la limite du supportable.

Je voudrais vous présenter quelques observations dans le temps qui m'est imparti, conscient de parler sous la contrainte des redites puisque par la force des choses, dans un débat fleuve comme celui-ci, tout a été dit déjà et même plusieurs fois. Et surtout, le Plan, tel qu'il nous est proposé n'ayant pratiquement pas été modifié par rapport aux options soumises à l'Assemblée l'année dernière, on est bien forcé de reprendre les mêmes observations et, dans une certaine mesure, les mêmes critiques.

D'ailleurs, cela nous permet de douter de l'affirmation du président Edgar Faure, qui établissait un lien direct entre le débat parlementaire et le contenu, ou l'animation, de la planification puisque du débat de l'année dernière il n'est pratiquement rien sorti. Si, soyons justes : vous avez porté le pourcentage d'accroissement annuel de l'équipement public et de la formation brute de capital fixe des administrations de 8,8 p. 100, dans le schéma premier, à 9 p. 100 dans celui retenu aujourd'hui, encore que vous ayez prévu la possibilité, en cas de difficultés économiques, monétaires ou financières, de redescendre au taux de 8 p. 100.

De cet exercice de style de caractère souvent impressionniste, je doute beaucoup, monsieur le ministre, que nos compatriotes profitent.

Peu de Français liront les textes qui ont ainsi été élaborés bien qu'ils soient de qualité. Pour l'essentiel, ce plan manque de vie. Ce n'est même pas un plan, puisqu'il n'apporte pas de choix.

Il serait trop facile de reprendre dans le rapport sur les options les formules vagues, contradictoires, sans substance contraignante qui en émaillent les pages essentielles :

« Favoriser les grandes entreprises compétitives, lisons-nous, mais en même temps les petites et les moyennes ; obliger des effectifs importants à changer d'emploi, mais prévoir la reconversion et organiser au mieux les intérêts des travailleurs des entreprises ; appliquer une stricte réglementation relative aux recouvrements des cotisations sociales et des dettes fiscales ;

organiser une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les entreprises. »

Comme si cela avait un sens réel et un contenu concret en l'absence des moyens d'y parvenir !

Enfin, en matière d'urbanisme commercial, je lis : « La concertation avec les groupes intéressés sera poursuivie dans le souci d'éviter deux écueils : la définition de normes rigides d'inspiration malthusienne, et l'intervention de décisions arbitraires à caractère discriminatoire. »

A l'évidence, pour se contenter de vœux aussi généraux, il faudrait être peu exigeant. C'est là, sans doute, la première critique que l'on peut adresser à ce plan.

Tout à l'heure, le président Edgar Faure relevait à la tribune que l'ensemble de l'opinion, non seulement parlementaire, mais nationale, se sentait peu concernée par ce qui va pourtant commander le destin des Français pendant les cinq années qui viennent. Mais il commettait une erreur lorsqu'il les croyait ignorants de la non-exécution du V^e Plan.

Si, comme un professeur s'adresse à ses élèves, il nous avait interrogés plus précisément, nous aurions été nombreux à lever la main pour dire : « Moi, je suis capable de répondre. »

Le V^e Plan n'a été réalisé qu'à 80 p. 100. Cela signifie qu'en volume, 20 p. 100 des prévisions d'équipements publics n'ont pas été suivies d'effet. Une analyse plus fine montrerait que si dans certains domaines le contrat a été tenu, voire dépassé pour le logement et les télécommunications, dans d'autres le taux de réalisation a atteint à peine 50 p. 100, en particulier en ce qui concerne les équipements sanitaires et sociaux, sportifs et socio-culturels.

Dans la mesure où l'Etat ne s'impose pas l'obligation de respecter ce qu'il présente comme une prévision relativement rigoureuse, il vide par là-même le Plan de son contenu de rigueur d'application et de crédibilité des objectifs.

Sans doute, monsieur le ministre, pour éviter de retomber dans cinq ans sous le coup de pareille accusation, avez-vous soigneusement évité de chiffrer dans le détail vos projections. Mieux, le projet qui nous est aujourd'hui soumis est en retrait par rapport aux options puisqu'on a purement et simplement gommé les pages 309 et 310 du rapport sur les options qui contenaient un tableau précis et chiffré des perspectives esquissées. Il est véritablement paradoxal de constater que ce plan s'obscurcit au fur et à mesure qu'il s'élabore, et que son contenu est d'autant moins précis qu'on approche de son adoption finale.

Au fait, pour dire les choses telles qu'elles sont, c'est l'industrialisation qui sous-tend pour l'essentiel toute cette perspective. Quel aveu ! Ce VI^e Plan aurait dû venir à la place et au moment du IV^e. C'est avec dix ans de retard — « mieux vaut tard que jamais », je devine votre réponse, monsieur le rapporteur général — que la France découvre et décide enfin de remédier à la sous-industrialisation relative qui caractérise notre pays par rapport à ses voisins.

Notre compétitivité reste incontestablement fragile. Il est vrai que notre commerce extérieur a rétabli l'équilibre de sa balance. Mais une analyse plus fine permet d'observer que nous achetons deux fois et demi plus de machines que nous vendons et que le tiers de nos exportations industrielles se trouve concentré dans des secteurs soit aidés, soit protégés, en tête desquels figurent d'ailleurs les industries d'armement.

Les raisons de la fragilité de notre aptitude à la concurrence économique internationale sont — M. Abelin le notait tout à l'heure — les erreurs coûteuses en matière d'investissements et de recherche que nous avons commises, pour des raisons politiques, depuis dix ans et dont il n'est pas difficile de dresser la liste.

Par exemple, nous avons voulu nous doter de satellites artificiels de télécommunications et du « Plan calcul » avant d'avoir généralisé le téléphone, alors que le téléphone était bien évidemment le véhicule indispensable à de telles réalisations.

Un autre exemple : pour des raisons politiques, nous avons, à un moment donné, refusé des investissements étrangers alors que nous n'ignorions pas que dans le cadre du Marché commun ces entreprises ne manqueraient pas de s'installer immédiatement au-delà de nos frontières. Ce qui s'est produit. Ainsi, la « General Motors » qui voulait s'installer à Strasbourg est allée à Anvers. Il nous reste maintenant à importer les produits fabriqués de cette usine et à exporter notre main-d'œuvre, ce qui se produit tous les matins sur la frontière belge ou sur le Rhin.

Que les investissements étrangers posent un problème, surtout dans le cadre des sociétés multinationales évoquées tout à l'heure, c'est incontestable ! Mais c'est évidemment au niveau de l'Europe qu'il convient d'arrêter une stratégie générale de ces investissements étrangers sur le territoire de notre Commu-

nauté. Il est évident qu'une règle purement nationale, purement unilatérale, est un coup d'épée dans l'eau, voué à une inefficacité totale.

Mais il est deux points sur lesquels cette politique d'industrialisation nous semble devoir faire courir à notre société un grave risque de déséquilibre.

Le premier point est que l'industrialisation ne pourra se réaliser au taux que vous avez prévu — de 7,5 p. 100 d'accroissement par an au lieu de 6 p. 100 dans le Plan précédent, et de 6,5 p. 100 d'accroissement de la productivité — que dans la mesure où l'on concentrera l'effort d'équipement et d'investissement sur les axes où cette concentration sera le plus naturellement et le plus immédiatement productive.

Cette concentration de l'équipement de production ne manquera pas d'aboutir également à une concentration démographique dans les régions concernées, essentiellement l'axe de la Seine et l'axe Rhin—Rhône, et d'aggraver les conditions de vie des populations qui y vivent. Chacun sait en effet qu'aujourd'hui c'est dans les agglomérations que la qualité de la vie est de beaucoup la plus détestable.

Il y a donc une contradiction entre le fait de jouer, d'une part, cette politique de surindustrialisation et, d'autre part, de ne pas prévoir un effort d'équipement public suffisant pour corriger les aspects inhumains et les inconvénients de cette surindustrialisation. Ce n'est, en effet, que par le biais d'un effort d'équipement collectif que nous pourrions pallier ses plus graves inconvénients.

Je redoute que le taux de 9 p. 100 retenu comme accroissement annuel des équipements publics ne soit insuffisant, d'autant que de 1959 à 1969 c'est un taux de 14,7 p. 100 qui avait été, non pas choisi, mais réalisé, et que les commissions compétentes du Plan qui s'étaient penchées sur ce problème avaient fixé une fourchette entre 15 et 17 p. 100.

M. Bertrand Denis. Elle n'avait pas été votée !

M. Maurice Faure. Cela nous conduit à nous interroger sur l'orientation de ces futurs équipements.

Il y a beaucoup à parler, et j'aimerais que vous me répondiez sur ce fait, monsieur le ministre, que dans une enveloppe insuffisante, et en tout cas nécessairement limitée, on donne la priorité à ceux de ces équipements qui concourront à la réussite d'une politique de surindustrialisation, c'est-à-dire aux télécommunications, aux autoroutes, à la formation professionnelle, et cela au détriment des investissements sociaux, que ce soit les écoles, le logement, l'urbanisme, le domaine sanitaire, le secteur social, les activités sportives et culturelles et, enfin, l'agriculture.

Voilà le premier risque de déséquilibre des années qui viennent !

Le deuxième — j'y ai fait allusion à cette tribune il y a un an, et je n'y reviendrai donc pour mémoire que très rapidement — c'est l'aggravation du déséquilibre entre les secteurs de l'économie, entre les catégories sociales et entre les régions.

Entre les secteurs, d'abord.

Le rapport précise que certaines industries vont être traitées prioritairement — la chimie, la mécanique, l'électricité — ce qui laisse supposer que les autres — le vêtement, le meuble, les industries traditionnelles, et notamment le cuir — seront nécessairement moins bien traitées, que ce soit sur le plan fiscal, sur le plan du crédit ou sur celui de l'investissement.

En deuxième lieu, par la force des choses, nous trouverons la projection de cette orientation sur les catégories sociales.

Seront favorisés les dirigeants et les salariés de ces très grandes entreprises situées dans les régions dont je viens de parler et qui seront « dans le vent ». Au contraire, les travailleurs indépendants, les petits entrepreneurs, qu'ils soient industriels, artisans ou commerçants, les salariés, les fonctionnaires et les familles nombreuses, dans ces zones déprimées, risquent d'en faire partiellement les frais.

En troisième lieu, le déséquilibre risque de s'aggraver entre les régions. Lors du recensement de 1968, dans huit régions françaises, le taux des travailleurs employés dans les secteurs secondaire et tertiaire — industrie et services — était inférieur à 75 p. 100. Il s'agit, vous le devinez, des régions du grand Ouest : Basse-Normandie, Bretagne, Midi-Pyrénées, pays de Loire, Poitou-Charentes, Auvergne, Limousin et Aquitaine. Il est prévu de porter le « plancher » de main-d'œuvre de 75 p. 100 à 80 p. 100 dans les secteurs secondaire et tertiaire, ce qui suppose le doublement du taux de croissance de l'emploi industriel par rapport aux résultats obtenus au cours du V^e Plan.

Croyez-vous raisonnable d'envisager une telle perspective alors que le choix de l'industrialisation ne manquera pas d'aboutir, au contraire, à une concentration encore accélérée de la main-d'œuvre dans les deux régions privilégiées dont j'ai déjà parlé ?

J'aborde maintenant le dernier point. Je ne suis pas sûr que le vrai problème qui sous-tend le Plan — il faut se placer au niveau politique qui doit être le nôtre — n'est pas celui de surmonter, dans les années qui viennent, les contraintes séculaires de la pénurie et d'assurer le maintien de l'équilibre physiologique et moral de l'homme.

Les sociologues ont en effet relevé — cette vérité est devenue, malheureusement, d'évidence tant elle a pu être constatée par tous et tant elle est répandue — qu'un lien existait, très net, entre le développement économique, par exemple, et le taux des maladies mentales.

Une autre constatation peut être faite. Les hommes disposent de plus en plus de biens de consommation, leur niveau de vie, pour parler en termes quantitatifs, s'est élevé, leur pouvoir d'achat s'est accru et cependant ils sont moins gais qu'autrefois.

Les rapports entre les hommes sont marqués par une indifférence profonde que nous a amenée la civilisation industrielle et technique. Ils deviennent de plus en plus fonctionnels, de moins en moins affectifs. Et il est permis de se demander si l'anonymat des grandes villes en même temps que la tristesse du travail industriel qui consiste de plus en plus en la répétition systématique d'un acte élémentaire n'est pas pour beaucoup dans ce changement de la psychologie humaine...

M. Hector Rolland. Comment faire autrement ?

M. Maurice Faure. ... et si, dans ce domaine, il ne conviendrait pas de reviser certaines priorités qui avaient été données dans le cadre des métropoles d'équilibre à l'ambition des villes millionnaires.

Estimez-vous indispensable de porter à un million d'habitants l'agglomération toulousaine qui en compte aujourd'hui 500.000 alors qu'elle est déjà surencombrée, paralysée à tous les points de vue ? Croyez-vous qu'il soit conforme au progrès économique et humain de prétendre la doubler encore et que le progrès des télécommunications, des téléx et de l'électronique ne nous permettrait pas, au contraire, de jouer la carte des villes petites et moyennes ?

Oh ! nous ne tombons pas dans la démagogie élémentaire qui consisterait à faire croire que l'on va attribuer une usine par chef-lieu de canton. Bien évidemment non ! De même, nous ne tournerons pas le dos aux contraintes fondamentales de la géographie et de la sociologie.

Mais ayons la conviction qu'aujourd'hui un habitant supplémentaire coûte plus cher dans les grandes agglomérations, pour les équipements publics qu'il suppose, qu'il ne coûterait dans les villes moyennes. Ayons la conviction qu'il y est moins heureux, que ses loisirs sont plus onéreux et probablement moins équilibrés et demandons-nous s'il ne convient pas d'ouvrir une grande réflexion, que je ne trouve pas suffisamment dans le Plan, comme je n'y trouve pas, ainsi que le rappelait le président Edgar Faure, l'esquisse d'une nouvelle politique concertée des revenus.

Qui peut croire que la pyramide actuelle des revenus, la hiérarchie, l'éventail et son élargissement pourront être durablement maintenus sauf à vous condamner, pour les métiers dits subalternes, exclusivement manuels, souvent les plus rebutants, et en tout cas les plus mal payés, à prendre le risque d'installer dans les banlieues de vos grandes villes des ghettos de main-d'œuvre importée du tiers monde ?

Il y a là des problèmes qui dépassent sans doute une esquisse chiffrée. Mais nous aurions aimé les voir évoqués en termes d'orientation de civilisation, car je crois que, sur ce point, le problème est posé.

Galbraith a dit avec beaucoup d'humour que « la civilisation industrielle finirait pas secréter sa propre logique et sa propre morale » et il imaginait saint Pierre demandant à tout pêcheur qui venait frapper à la porte du Paradis : « Qu'as-tu fait pour accroître le produit national brut ? »

Je me demande si Galbraith ne pourrait pas changer sa formule et la traduire sous la forme d'un souhait qui consisterait à demander à saint Pierre d'interroger chaque pêcheur venant frapper à la porte du Paradis, en lui disant : Qu'as-tu fait pour améliorer la qualité de la vie des autres ? »

Longtemps la quantité et la qualité ont été des notions confondues. Longtemps, à l'époque de pénurie, les classes aisées purent seules bénéficier d'une certaine aménité dans les conditions d'existence matérielles et sociales.

Aujourd'hui encore, sans doute, ces deux notions ne sont-elles pas entièrement dissociées. Il suffit de constater le mieux-être et l'amélioration des conditions de la vie quotidienne que peut apporter à la ménagère l'achat d'une machine à laver, pour comprendre que le niveau de la consommation n'est pas tout à fait indépendant du niveau général ni sans rapport avec l'équilibre physiologique et moral de l'homme.

Mais le problème est désormais posé : notre attention doit se tourner vers ces préoccupations plus humaines. En effet, comme l'a écrit Bertrand de Jouvenel, au fur et à mesure que l'expansion se développe, elle secrète ses propres antidotes. Mais elle agresse la nature et les hommes et détériore les paysages et les rapports humains.

Nous devons nous efforcer, à travers la planification, de rendre leur place aux équipements collectifs. Dans le même esprit, en agriculture, on doit aider l'homme plus que le produit, car l'homme aide au maintien de l'espace rural ; il évite la désertification de régions entières et permet à l'agriculture de remplir mieux sa double fonction : d'abord, sans doute, nourrir les hommes et permettre à l'économie française d'exporter ; ensuite, conserver l'ensemble du paysage rural.

Retour, non pas à la terre, mais, dans une certaine mesure, retour à la campagne, oui, par la socialisation progressive de la campagne.

Maurice Clavel a écrit : « Il n'y a plus de campagne. Il n'y a que des propriétés. » La boutade est peut-être excessive. Réfléchissons qu'il y a néanmoins un peu de vrai dans tout cela. A travers ces perspectives, j'espère avoir apporté ma modeste contribution au débat qui nous concernait aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Paquet.

M. Aimé Paquet. Monsieur le ministre, je ne traiterai pas de l'ensemble des objectifs du VI^e Plan ni des moyens que vous nous avez proposés pour les atteindre, car on l'a fait très abondamment et très excellemment au cours des jours passés. Aussi l'objet de mon propos sera-t-il de m'interroger sur un certain nombre de facteurs qui conditionnent la réussite du Plan et qui sont étroitement liés à l'impératif industriel, élément dominant de ce projet puisque seul il peut permettre d'assurer la croissance économique, l'expansion du commerce extérieur, la création d'un nombre d'emplois suffisant, un harmonieux aménagement du territoire propre à créer des activités pour les personnes qui vont être frappées par les mutations et à donner aux régions frappées par l'exode rural la possibilité de se développer et de vivre.

En outre, l'industrialisation peut seule nous procurer les ressources dont nous aurons besoin pour faire face au coût économique et humain de ces mutations.

Mais cette politique d'industrialisation exige cependant que soient remplies deux conditions essentielles et c'est sur elles, monsieur le ministre, que je veux appeler votre attention.

La première est la réalisation d'un important volume d'investissements publics et privés, ce qui pose donc un problème de financement. La deuxième est l'acceptation de l'impératif industriel par l'ensemble des Français et en particulier — j'insiste sur ce mot — par ceux qui sont directement concernés, c'est-à-dire les travailleurs et les futurs travailleurs du secteur industriel.

Parlons d'abord du financement.

Le financement des investissements passe par la solution du problème que posent les dépenses publiques ; il est lié aussi à l'épargne et au crédit.

Examinons le problème posé par les dépenses publiques. Les équipements collectifs prévus sont importants. Nous l'avons vu, aussi n'y reviendrai-je pas. Mais parce qu'ils appartiennent aux moins rigides des dépenses publiques — et sur ce point je répondrai à M. Maurice Faure qui vient de faire, à cette tribune, une démonstration de qualité — ils sont aussi les plus vulnérables. Nous l'avons amèrement constaté en 1968. Pour rétablir les équilibres rompus, il nous fallut alors pratiquer des coupes claires et combien douloureuses dans nos crédits d'équipement, ce qui, disons-le au passage, a été à l'origine de l'échec partiel du V^e Plan qui, jusqu'à cette époque, se déroulait conformément aux prévisions.

Aussi, afin d'éviter le retour à de telles erreurs, convient-il de respecter à tout prix — je dis bien à tout prix — les quatre règles suivantes.

Premièrement, il faut respecter l'équilibre budgétaire ; ce respect est d'autant plus impératif que nous évoluons dans un monde balayé par l'inflation.

Deuxièmement, les dépenses publiques ne doivent en aucun cas progresser plus vite que la production intérieure brute.

Troisièmement, il convient de maintenir les prélèvements obligatoires à leur niveau actuel qui est de 40 p. 100 du produit national, taux déjà le plus lourd d'Europe.

Quatrièmement, l'Etat ne doit pas recourir ou recourir modérément à l'épargne qui devra répondre par ailleurs à d'énormes besoins, notamment à ceux de l'industrie.

Ces règles étant observées, il conviendra ensuite de respecter scrupuleusement les priorités définies, c'est-à-dire la formation professionnelle, les équipements collectifs, l'aide aux plus défavorisés.

Or le respect de ces priorités sera difficile — je serais tenté de dire qu'il sera quasi impossible — si vous ne faites pas porter votre effort sur certaines dépenses qui pèsent lourdement sur notre budget et doivent être comprimées.

Cela veut dire que l'on devra oser — ce qui demandera, croyez-moi, beaucoup de courage — remettre en cause l'utilisation actuelle des dépenses publiques et, en premier lieu, des dépenses de subventions de toute nature.

D'après les comptes de la nation, l'Etat a supporté en 1970 un montant total de subventions de fonctionnement ou de soutien et d'aides de toutes sortes de 42 milliards de francs. C'est beaucoup dans un budget de quelque 160 milliards. Vous en conviendrez, c'est intolérable. Un réexamen s'impose.

Dans ce domaine, un certain nombre de règles doivent être appliquées.

La première est que les subventions ne doivent en aucun cas servir à faire subsister des structures vieillies et condamnées ; elles doivent, au contraire, aider aux restructurations et aux adaptations, et protéger les hommes contre les effets des mutations.

La deuxième règle est que des transferts clairs et directs doivent se substituer aux transferts aveugles et incontrôlables. Dans le système actuel, vous le savez bien, les riches qui n'en ont pas besoin sont, sur le plan social, aidés tout autant que les modestes dont les besoins sont très grands.

La troisième règle est que le secteur public doit de plus en plus devenir un secteur concurrentiel. Il n'y a pas de tabous dans une économie moderne. Le critère impératif — et je me tourne vers nos collègues qui siègent à gauche dans cette Assemblée — doit être l'efficacité, le meilleur coût, le meilleur service rendu à l'utilisateur.

Une telle action exigera un effort, une volonté sans faille et n'a que faire des déclarations d'intention. Avez-vous cette volonté sans faille ? Je le souhaite, sinon les objectifs que vous vous fixez seraient d'ores et déjà compromis.

Voyons maintenant ce que devrait être la solution du problème posé par le financement des investissements productifs. L'objectif qui nous est proposé étant ambitieux, les moyens pour l'atteindre doivent être à sa mesure. Ces moyens passent par l'autofinancement, l'épargne et l'orientation des concours bancaires vers les investissements prioritaires et, notamment, vers ceux de l'industrie.

L'autofinancement important que vous avez prévu exige que les marges soient suffisantes et que les charges des entreprises ne soient pas exagérément accrues.

Le niveau élevé d'épargne commande que les mesures heureuses d'incitation prises au cours des années récentes soient complétées par des mesures plus vigoureuses d'incitation à l'épargne de longue durée, singulièrement dans les domaines de l'assurance-vie et des plans d'épargne d'entreprises.

Mais l'action la plus efficace dans ce domaine sera quand même celle que vous mènerez contre l'érosion monétaire et qui nécessite des mesures internes, certes, mais aussi des mesures concertées dans le cadre de l'Europe.

Quant à l'orientation des concours bancaires vers les investissements prioritaires, notamment industriels, elle appelle quelques observations et suggestions de notre part.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en France le secteur bancaire ne prend pas de risques excessifs. Or, dans un système économique néo-libéral comme le nôtre, il faudrait aussi aider — je serais tenté de dire : en priorité — l'initiative, la hardiesse, le dynamisme, la matière grise, la technique. Mais malheur à ceux dont l'initiative, la hardiesse, le dynamisme, la matière grise, la technique ne reposent pas sur une surface financière suffisante !

Tout doit être mis en œuvre pour aider à la création d'entreprises nouvelles, petites et moyennes surtout, alors que la tendance actuelle, par souci de sécurité, est plutôt favorable à l'aide aux entreprises puissantes, dotées de structures financières bien assises et rassurantes.

Le problème est donc essentiellement un problème de garantie. C'est pourquoi l'extension des sociétés de caution mutuelle est souhaitable. Certaines mesures déjà prises vont dans le bon sens, mais il faut aller beaucoup plus loin.

Quand une demande de crédit est présentée, le jugement devrait porter non seulement sur les bilans, qui sont la photo-

graphie du passé, mais aussi sur la valeur des hommes et de leur technique.

Plusieurs solutions sont possibles. L'une d'elles consisterait à développer les prises de participation industrielle en association, comme cela se pratique très largement aux Etats-Unis. Une autre solution — c'est celle que je vous suggère — consisterait à décentraliser et à régionaliser l'Institut de développement industriel qui pourrait, non pas assurer un financement direct — car les crédits mis à sa disposition n'y suffiraient pas — mais apporter sa caution après avoir étudié les dossiers en fonction des critères dont j'ai parlé, à savoir la valeur des techniques et la valeur des hommes.

M. Eugène Claudius-Petit. Très bien !

M. Aimé Paquet. Ainsi seraient facilités des prêts bancaires qui ne sont guère accordés qu'aux riches et ne vont pas à l'intelligence.

J'en arrive enfin à l'acceptation de l'impératif industriel par l'ensemble des Français.

L'industrialisation n'est pas une fin en soi, on l'a dit et redit. C'est un moyen indispensable si l'on veut créer les emplois nécessaires et aussi les ressources qui nous font cruellement défaut.

Cependant, si elle est indispensable, elle est mal acceptée, mal comprise, partant mal accompagnée, et cela parce qu'elle évoque souvent de moroses images comme celles de certaines concentrations urbaines dont parlaient M. Maurice Faure tout à l'heure et M. Claudius-Petit hier, parce qu'elle évoque un travail pénible et sale, parce que la condition ouvrière est trop souvent dévalorisée.

Pour réussir, l'industrialisation doit donc être accompagnée. A cet effet, il faut améliorer les conditions de vie en milieu urbain, et beaucoup d'excellentes choses ont été dites sur ce point. Il faut aussi et avant tout améliorer sensiblement les conditions de travail dans l'industrie.

Si l'on veut réussir l'industrialisation, il faut revaloriser le salaire du travail de production directe par rapport aux salaires servis pour les emplois de niveau hiérarchique comparable dans les bureaux, les services et le secteur tertiaire.

Car, disons-le au passage, la situation actuelle ne correspond pas, dans l'ensemble, à l'orientation souhaitable de la structure de l'emploi.

Oui, il faut resserrer l'éventail des salaires en faisant progresser moins vite la rémunération de ceux qui, en haut de l'échelle, ont moins de besoins, et plus vite la rémunération de ceux qui, au bas de l'échelle, ont d'immenses besoins.

La politique instaurée avec le S. M. I. C. va dans le bon sens. Il faut l'accélérer, mais cela ne suffit pas. Il faut revaloriser la condition ouvrière.

Certes, des étapes importantes viennent d'être franchies avec la mensualisation et la formation permanente que nous allons instituer et qui ouvrira à tout ouvrier l'horizon de la promotion. Mais à partir de cette réforme qui nous place, sur ce plan, au tout premier rang dans le monde, ou plutôt à cause de cette réforme, il faut aller plus haut et plus loin.

Il faut poser le problème de la dignité du travail ouvrier. La solution de ce problème passe, certes, par une répartition plus équitable des fruits de l'expansion, mais je suis convaincu qu'il faudra, sur ce point, dépasser très rapidement le cadre fixé par les ordonnances de 1959 et de 1968 pour en arriver à la participation des salariés aux investissements opérés par l'autofinancement.

C'est difficile, je le sais, mais la paix sociale est à ce prix.

La solution des problèmes matériels ne suffira pas. Il faudra résoudre les problèmes que pose le simple respect de la dignité des travailleurs, en ouvrant de plus en plus largement à ces derniers l'accès aux responsabilités. Des responsabilités, bien plus encore que des augmentations de salaires, c'est ce que demandaient les ouvriers de Flins en 1968 et ceux du Mans au cours des dernières semaines; c'est ce que demandent les ouvriers de Ford, alors qu'ils gagnent plus de 200 francs par jour; c'est ce que demandent les ouvriers de Fiat.

Disons, pour exprimer simplement ce que certains mouvements d'ouvriers expriment parfois dans le désordre, que les hommes aiment certes travailler, mais qu'ils veulent savoir pourquoi et pour qui ils travaillent.

Les hommes aiment travailler, mais ils entendent le faire en hommes libres et responsables. Ils veulent pouvoir proposer, participer. Ils refusent d'être des robots. Etre ouvrier spécialisé, travailler sur une chaîne de production qui va de plus en plus vite, faire sans cesse les mêmes gestes, jour après jour, semaine après semaine, année après année, c'est intolérable pour un homme, car c'est une atteinte à sa dignité.

L'Assemblée nationale vient d'adopter — j'y insiste — un projet de loi tendant à organiser la formation permanente. Deux milliards et demi y seront consacrés cette année et 7 milliards et demi en 1975. La formation permanente intéressera 500.000 travailleurs cette année et 1.700.000 en 1975. C'est vous-même, monsieur le ministre, qui le déclariez hier.

Cela signifie en clair — et je pèse mes mots — que, dans vingt ans, peut-être même avant, les ouvriers seront étroitement associés à la marche des entreprises. Cela s'appelle la cogestion, et si le mot fait peur, qu'on en trouve un autre.

Si l'on sait ménager les transitions nécessaires, cette cogestion sera intelligente et animée par des hommes présentant toutes les qualités requises.

Si l'on refuse de se rendre à l'évidence, si l'on refuse de préparer la cogestion, celle-ci se fera tout de même, mais dans le désordre et sans profit pour personne.

N'oublions pas ce qui s'est passé au cours des deux dernières décennies où, pour n'avoir pas vu la finalité d'un problème ô combien douloureux, celle-ci s'est imposée un jour sans profit pour l'une et l'autre communauté. Nous payons encore amèrement le prix de cette erreur dramatique.

Je conclus.

Une politique faite de réalisme, d'efficacité et de justice, conduite avec volonté, détermination et courage, mise au service du progrès et de la solidarité, est la seule voie possible — je dis bien : la seule possible — pour bâtir, à partir de notre société, une société à l'échelle humaine, celle dont rêvent et à laquelle aspirent tous les hommes généreux.

Oui, c'est la seule possible. Car nos censeurs, toujours très sévères et qui sont — je le sais — des hommes sincères, généreux et souvent remarquables, professent le plus souvent des doctrines et des solutions qui, appliquées ici ou là dans le monde, n'ont donné, sur le plan économique, social et politique, qu'échecs et mécomptes.

Oui, c'est la seule possible et, si elle est faite de réalisme, elle est assez généreuse pour quelle soit le grand dessein dont notre pays a besoin.

La réalisation du VI^e Plan, sa réussite seront un élément important au service de ce grand dessein. Mais cette réalisation, cette réussite ne seront possibles que si les Français vous accompagnent, monsieur le ministre. Il vous appartient, il nous appartient aussi de les convaincre et, pour ce faire, croyez-moi, la chaleur humaine est sans conteste la meilleure force de persuasion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

(*M. Roland Nungesser remplace M. René La Combe au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Le Plan n'est pas précisément — M. le rapporteur général du budget le rappelait encore mardi dernier — ce que l'on appelle un succès de librairie. Pour nombre de Français, il reste une œuvre à la fois abstraite et de haute précision, élaborée, comme eût pu dire Voltaire, par les Sages du pays, à seule fin de déterminer des objectifs qui ne seront pas atteints, bref de prévoir sans pouvoir.

Il n'est en effet pas bon que la concordance entre la réalisation apparente du Plan, au niveau de certains indices globaux, couvre des écarts importants à tous les niveaux de détail, ni que certains objectifs sectoriels n'aient été atteints dans le passé qu'au prix d'un effort budgétaire de dernière minute, comme ce fut le cas pour les équipements scolaires dans la région parisienne.

Il n'est pas bon que certaines parités aient évolué dans un sens favorable, comme c'est le cas pour les transports en commun, uniquement pour des raisons purement accidentelles, telle la réévaluation du réseau express régional.

C'est pourquoi, à la lumière des expériences et des résultats du V^e Plan, nous sommes en train de mettre à l'épreuve une conception et des méthodes nouvelles de planification.

En fait, nous passons d'un monde sinon clos, du moins protégé, à un monde ouvert sur lequel notre prise n'est pas assurée.

Il en résulte un sentiment de fragilité auquel le Plan s'efforce de répondre par la mise en place d'une série de dispositions — déclarations de priorité, programmes finalisés, procédure de révision, contrats de programme — destinées à jouer le rôle

d'amortisseurs et à permettre une adaptation permanente à la conjoncture.

Dans ces conditions, l'enjeu de ce VI^e Plan est visiblement, d'une certaine manière, celui de l'existence du Plan lui-même, puisqu'il s'agit, au fond, de savoir si, entre l'avenir à long terme de la nation et le court terme budgétaire, il est possible de faire la place du moyen terme.

Autrement dit, il faudrait savoir si le VI^e Plan est à la vie économique et sociale ce que la *Double inconstance* de Marivaux est à la vie sentimentale.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle logique de la planification commande une concertation et une association permanentes entre les pouvoirs publics et les collectivités locales, afin d'aboutir à une meilleure répartition des responsabilités à tous les niveaux, à une possibilité d'appréciation plus réaliste des besoins et des moyens, à une utilisation plus cohérente des ressources.

A cet égard, il s'agit de savoir dans quelles limites cette concertation entre l'Etat et les collectivités doit trouver son équilibre et sa justification.

S'il est, en effet, évident que le Plan ne saurait être la somme pure et simple des plans régionaux ou locaux, c'est-à-dire un plan de Babel, il est, d'autre part, non moins évident que l'intérêt de la concertation resterait purement formel si celle-ci ne devait pas permettre de prendre en compte un certain nombre d'exigences propres aux différentes collectivités.

Nous touchons là, assurément, à un point très sensible du problème, qui est celui de la signification et des implications du Plan au niveau régional et au niveau local, car c'est bien à ce niveau que l'œuvre abstraite dont je parlais tout à l'heure devient figurative.

Si je crois devoir centrer là-dessus mon intervention, ce n'est pas pour exposer devant l'Assemblée les préoccupations, si légitimes soient-elles, de la région parisienne, mais pour que nous puissions, à travers les plus significatives, réfléchir, à partir d'éléments plus concrets, au dialogue difficile et nécessaire entre l'Etat, les collectivités et les citoyens.

Car, monsieur le ministre, s'il est illusoire de prétendre définir et appliquer une politique régionale en marge de la nation, nous sommes tentés de douter que les réflexions sur la vocation de la région parisienne, dont fait état le rapport, permettent de cerner une conception à la fois précise et positive du rôle de la région parisienne au sein de l'ensemble national.

Il revient, dites-vous, à la région parisienne de réaliser une étape substantielle de son schéma directeur, et vous avez raison : on peut bien dire, en effet, que si l'objectif majeur de la nation est de réussir son industrialisation, celui de la région parisienne est de réussir son urbanisation.

J'en tire, pour ma part, deux conséquences que je vais m'attacher à établir.

Tout d'abord, réussir l'urbanisation, cela implique la possibilité d'intégrer dès à présent une certaine part de long terme dans nos programmes, un certain nombre d'actions à rentabilité différée, un certain sur-investissement, faute de quoi nous irons vers l'étranglement et la dégradation définitive des conditions de vie.

Sans m'attarder sur les équipements collectifs dans leur ensemble, je commencerai — vous n'en serez pas surpris — par revenir pendant un instant sur la politique des transports dans la région parisienne, car c'est dans ce domaine que se fait de la façon la plus évidente l'addition des investissements de secours — afin de parer au plus dramatique et au plus urgent — et de ceux qui relèvent d'une action moins immédiate, mais faute desquels tout l'avenir ne peut être que l'image, aggravée, hélas ! du présent.

A l'issue de notre dernier débat, vous avez pu constater qu'en dépit de certaines assurances positives, une très grande majorité des élus de la région parisienne n'avait pas été convaincu.

En ce qui concerne les perspectives d'investissements, le Gouvernement a fait état d'un programme de l'ordre de 15 milliards de francs.

Ces 15 milliards, je le remarque au passage, correspondent à peu de chose près à la simple reconduction, en francs constants, de l'enveloppe de 11,5 milliards prévue pour le V^e Plan.

En tout état de cause, nous sommes encore très loin des 21 milliards que, à ma connaissance, l'administration régionale considérerait elle-même, naguère, comme une hypothèse non déraisonnable, et nous nous trouvons dans la situation — ô combien pénible — d'un malade auquel le médecin proposerait, pour le guérir, de choisir entre l'amputation des jambes et celle des bras.

Cela dit, je voudrais évoquer au passage un point particulier, celui de l'aérotrain Roissy-Orly, qui met en cause un principe d'ordre général.

Selon certaines rumeurs, il aurait été tout dernièrement question de demander à la région parisienne une participation au financement de cette opération.

Or le caractère national d'une telle entreprise ne peut faire de doute pour personne, et cela pour deux raisons : premièrement, parce qu'il s'agit de relier deux aéroports internationaux ; deuxièmement, parce qu'il s'agit de réaliser ce qu'on appelle maintenant une « opération d'innovation technologique » et d'assurer la promotion d'une invention française.

Il est vrai qu'elle sera localisée dans la région parisienne et que, de ce fait, il est normal que les responsables de cette région expriment certaines préférences de tracés en fonction de la politique d'aménagement. Mais il doit être bien clair que nous ne sommes pas demandeurs de cette opération, que nous en sommes seulement preneurs et qu'il ne serait pas concevable qu'elle fût financée au détriment d'autres infrastructures dont la nécessité est beaucoup plus urgente.

Vous en conviendrez aisément, je le suppose, c'est là une position de sagesse, que partageront tous ceux qui estiment que l'Etat doit prendre les responsabilités qui sont les siennes.

Réussir l'urbanisation, c'est admettre, disais-je, la nécessité d'un certain sur-investissement.

C'est aussi admettre que la réduction des migrations alternantes et une croissance urbaine mieux équilibrée sont, avant tout, fonction des créations d'emploi.

La seule façon d'encourager réellement une meilleure localisation des activités dans la région parisienne consisterait donc à prévoir une modulation significative de l'agrément, qui pourrait aller jusqu'à la dispense totale dans les villes nouvelles.

Du moins pourrait-on imaginer que, dans ce dernier cas, la dispense joue dans les limites d'un contingent d'emplois déterminés en fonction des perspectives de construction de logements et d'un rapport satisfaisant avec la population active.

Il faudra bien, en effet, comprendre qu'on ne peut pas concilier une politique d'urbanisation volontaire, en matière d'équipement et de logement, avec une politique uniformément restrictive en matière de créations d'emplois.

Je regrette de le constater, le principe énoncé à cet égard dans le rapport sur le VI^e Plan, à savoir que la contribution de la région parisienne à l'accroissement des capacités de production nationale « se fera surtout par l'amélioration de la productivité... plutôt que par la croissance des effectifs de sa population active, notamment dans l'industrie », ne me paraît concourir ni à l'objectif d'urbanisation volontaire, ni à l'option nationale d'expansion industrielle.

Je lis, à la page 122 du rapport général, que « la modulation des taux de redevance pour installation dans cette région facilitera son rééquilibre interne vers l'Etat ».

Je veux espérer qu'il s'agit d'un lapsus, sans en être pourtant totalement convaincu, et, avec M. Nungesser, je souhaite que ce rééquilibre s'effectue essentiellement vers l'Est.

Si personne n'entend remettre en question la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire ayant pour effet de contenir la croissance de la région parisienne dans des limites raisonnables, je ne crois pas qu'elle puisse longtemps se limiter, pour l'essentiel, à une politique de saignées assortie d'une politique de transfusions. Je le dis dans l'intérêt même de la nation.

En effet, la région parisienne offre à un grand nombre d'activités un environnement unique et qu'elles ne peuvent trouver nulle part ailleurs. Il faut donc qu'elle soit considérée non pas comme un réservoir où l'on puise au gré des besoins, sans souci du lendemain, mais comme un vivier, c'est-à-dire un lieu de culture et de développement.

La preuve est faite aujourd'hui que la plupart des petites et moyennes entreprises, lorsqu'elles atteignent un seuil critique de développement, préfèrent la stagnation ou les solutions de fortune à la décentralisation.

L'exemple le moins frappant n'est pas celui des entreprises de sous-traitance, qui se transforment en entreprises d'importation.

La perte qui en résulte pour l'économie générale de la nation doit donc nous conduire à une extrême attention, faute de quoi on aboutirait à créer des problèmes sociaux sans résoudre les problèmes économiques.

L'extrême sensibilité à la conjoncture du marché de l'emploi dans la région parisienne n'est plus en effet à démontrer. Dans cette perspective, vous me permettrez d'insister, au passage, sur le recours croissant de l'économie à la main-d'œuvre étrangère pour demander que le problème des travailleurs étrangers soit pris en compte dans le cadre d'un programme finalisé, l'accent étant mis, de surcroît, sur l'humanisation de l'accueil de ces travailleurs immigrés.

La conclusion que je tire de cette analyse et des propos que vous avez tenus, monsieur le ministre, en déclarant que la quasi-totalité des 250.000 emplois industriels nouveaux serait créée en dehors de la région parisienne, c'est que, en faisant la distinction entre croissance industrielle et croissance urbaine, vous avez estimé que celle-ci pouvait, du moins dans la région parisienne, se faire sans celle-là.

Je souhaite, croyez-le, que l'avenir vous donne raison, mais je ne puis me défendre de penser qu'une telle approche risque de compromettre l'une et l'autre de ces grandes options.

Je ne voudrais pas conclure sans faire état devant l'Assemblée des études que nous avons menées en ce qui concerne le financement des équipements collectifs pour la région parisienne.

Si l'on admet un certain nombre de principes reflétant une option de stabilisation générale des financements, on aboutit, avec un taux de progression de 7 p. 100 en francs constants, à un découvert de 2,4 milliards de francs, donc à une modification inévitable des composantes du financement.

La simple poursuite d'un taux de croissance de 8 p. 100, égal au minimum prévu sur le plan national, implique soit un effort supplémentaire considérable de l'Etat, rendant nécessaire la révision des clés de financement, ce qui semble exclu ; soit une pression accrue sur les fiscalités locales, soit un recours plus large à l'emprunt, soit enfin, le dégagement de ressources nouvelles à tous les niveaux, ces différentes possibilités pouvant se combiner selon les formules choisies.

Ainsi se précisent les termes de l'alternative devant laquelle nous risquons de nous trouver : soit admettre de graves insuffisances dans les investissements, sans pour autant supprimer des tensions de financement localisées, soit imposer à tous les financeurs, et notamment aux collectivités, un effort considérable, en dépit d'une contribution accrue de l'Etat, et, par là même, remettre en question le principe de la stabilité des financements.

Cette alternative est donc singulièrement grave.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le VI^e Plan n'est pas une affaire de clocher. C'est en ce sens qu'aurait pu figurer en exergue le propos des *Nourritures terrestres* : « Je voudrais que ce livre t'eût fait sortir de ta ville, de ta famille, de ta pensée ».

Si je n'ai, pour vous apporter mon soutien, monsieur le ministre, nul besoin de sortir de ma pensée, et si j'accepte de sortir de ma ville, voire de ma région, le temps d'un débat, c'est à la condition, toutefois, qu'on ne me demande pas de jamais les abandonner. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Rocard.

M. Michel Rocard. Monsieur le ministre, il y a un an maintenant, le débat sur les options du VI^e Plan avait révélé quels intérêts le Gouvernement entend servir et quelle stratégie il met en place pour y parvenir.

Les principales options — en fait, les choix de classe que vous avez fait approuver par votre majorité — étaient en effet les suivantes : croissance rapide par la priorité absolue donnée à l'industrialisation, maintien d'un niveau non négligeable de chômage pour limiter la tendance à la hausse des salaires, réorganisation du marché du travail et de la formation professionnelle sous le contrôle du patronat pour assurer, dans les conditions qu'il choisit, les progrès de productivité et de compétitivité ; blocage de la pression fiscale, et par conséquent, limitation des équipements collectifs, la priorité allant aux seuls investissements directement utiles aux entreprises ; préférence donnée aux revenus directs sur les transferts sociaux, avec, pour vous faire pardonner, quelques actions peu coûteuses en faveur des handicapés ; enfin, action sélective de l'Etat pour favoriser la compétitivité de quelques secteurs, c'est-à-dire pour soutenir quelques grands groupes industriels.

Il est intéressant de voir aujourd'hui, d'abord, devant quelles contradictions ces choix vous ont placé et, ensuite, quel contenu concret ils donnent à votre plan.

Vous n'avez en effet pas pu élaborer une stratégie cohérente et, faute de trancher vos contradictions, vous êtes obligé de les cacher. De ce fait, votre Plan n'est qu'une caricature de plan.

Je n'en relèverai que quatre signes.

Premier signe : vous n'avez pas publié les chiffres les plus significatifs.

Que, dans une période principalement marquée par l'inflation, vous ne fassiez pas de programmation en valeur, on peut le comprendre, quitte à y voir l'aveu essentiel de votre faible désir de respecter votre propre plan. Mais que vous ne publiiez aucun tableau comparatif avec le plan précédent, ni surtout avec les résultats de l'exécution de ce plan précédent, voilà qui est une innovation.

A quoi sert de faire des plans si l'exécution n'en mérite même pas d'être commentée et de servir de fondement au plan suivant ?

En fait, vous étiez gêné et vous n'avez pas voulu faire apparaître la comparaison ni, non plus, les mauvais résultats de l'exécution du plan précédent dans les domaines des équipements collectifs ou du logement.

Mais il y a pire. Le document majeur, celui qui, depuis qu'existe la comptabilité nationale, permet de mesurer l'activité productrice du pays et la répartition de ses résultats, celui qui sert ou devrait servir de guide à l'orientation de la politique économique et au partage qu'elle vise entre la consommation et l'investissement, le fameux tableau des emplois et ressources de la production intérieure brute, vous l'avez supprimé !

Si vous l'avez supprimé, ce n'est certainement pas parce que vous craigniez le débat politique sur ses aspects prévisionnels, car on ne vous ferait pas grief de prévisions difficiles. Mais un tel tableau présente des inconvénients ; il comporte des postes représentatifs de l'équipement collectif et du logement, les seuls sur lesquels le Plan doit comporter un engagement gouvernemental ferme.

Alors, vous supprimez le tableau. Voilà qui est clair !

Je n'en suis pour ma part pas surpris outre mesure ; mais il sera fort intéressant de voir si nos collègues de votre majorité acceptent la chose avec leur simplicité coutumière.

Deuxième signe : il n'y a, dans ce plan, aucun engagement clair du Gouvernement sur certains points essentiels.

En ce qui concerne le déficit de la sécurité sociale, par exemple, rien n'est indiqué. Le fameux déplaçonnement éventuel des cotisations n'est pas, non plus, évoqué. Le mystère règne sur les solutions ! Or nous savons tous, vous comme nous, qu'elles seront difficiles. C'était pourtant le moment de les esquisser.

La situation dramatique des personnes âgées appelle sous votre plume des commentaires chaleureux, mais, hélas, aucun chiffre. Vous parlez de revalorisation annuelle du minimum vieillesse, sans même vous engager à ce que cette revalorisation dépasse au moins la hausse des prix. Les personnes âgées apprécieront ! Il en va de même des handicapés.

Pour les travailleurs étrangers, au-delà de bonnes paroles, quelle sera votre politique d'immigration ? Combien de logements, de centres d'accueil allez-vous construire ? Etendrez-vous les heures scolaires aux enfants de travailleurs immigrés, puisque, paraît-il, ils sont un appoint indispensable à notre main-d'œuvre ? Cela vaudrait mieux, en tout cas, que de laisser se développer une campagne de type raciste quand l'Algérie vous résiste en matière de fiscalité pétrolière.

Il y a plus grave encore : vous ne prenez aucun engagement — et j'ai lu le document rapport bien avant que M. le rapporteur général ne me l'ait conseillé avant-hier — ...

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Je vous en félicite !

M. Michel Rocard. ... sur le point clé de toute planification qu'est la structure de la dépense publique.

Quel partage recherchez-vous entre le fonctionnement, l'équipement, les transferts sociaux et les transferts économiques ? Mystère !

Quelques chiffres, d'ailleurs volontaristes, mais aucun tableau de cohérence. Or, tout le reste en dépend, y compris la réalisation du taux de croissance que vous vous fixez comme objectif.

Troisième signe : vous ne définissez pas les politiques économiques nécessaires pour réaliser les grands équilibres que vous reprenez comme objectifs.

L'objectif de stabilité et d'équilibre est affirmé avec force dans le rapport. Il est, ma foi, fort louable de vouloir limiter la hausse des prix à 2,5 p. 100 l'an, mais comment ferez-vous ? Depuis trois ans, le rythme annuel de la hausse des prix est de 5 p. 100. Vous avez annoncé à la commission des comptes de la nation une prévision de 4,9 p. 100 pour 1971 et l'évolution des six premiers mois se fait à un rythme annuel de 6 p. 100. Ces observations s'adressent au Gouvernement plus qu'à vous personnellement, monsieur le ministre, bien sûr.

Le Plan était une bonne occasion de poser le problème d'ensemble de la politique des prix et de leur contrôle. Mais il faut croire que cela aurait effarouché le patronat.

Il est un autre élément certainement aussi important : votre prévision d'augmentation annuelle de la productivité dans l'industrie est de 7 p. 100, si j'ai bien lu. C'est la chance majeure d'une politique de stabilité des prix. C'est l'occasion ou jamais de négocier fermement avec le patronat le partage des gains engendrés par cette productivité entre les travailleurs — hausse du pouvoir d'achat — les consommateurs — baisse des prix de vente — et l'autofinancement des investissements — profits de l'entreprise.

A 7 p. 100 de croissance par an, il pouvait y en avoir pour chacun de ces objectifs, à condition de le prévoir et de se donner des moyens rigoureux d'appliquer la prévision. Vous vous en gardez bien !

Alors, travaux pratiques d'application, la grève actuelle de la S.N.C.F. montre votre inconséquence. Comment voulez-vous que les travailleurs du rail se contentent d'une augmentation de 2,3 p. 100 de leur pouvoir d'achat, quand ils savent bien qu'en 1971 la productivité physique de leur entreprise augmentera de 7 p. 100 et que le Gouvernement entend décider seule de l'usage des autres 4,7 p. 100 qui sont le résultat de leur activité ?

Sur ce point précis, c'est la France entière qui, dans peu d'années — celles de la fin de votre Plan —, vous posera de la même manière les mêmes questions. Et, si vous voulez conserver des taux de profits de ce type, il vous faut admettre alors que le combat des travailleurs pour le pouvoir d'achat s'enlise dans l'inflation. On comprend ainsi les paroles fort lénifiantes que M. Sabatier prononçait ici avant-hier, quand il s'efforçait de traduire votre pensée.

Dans ces conditions, vous ne pouvez pas en effet faire de programmation en valcur ; vous ne pouvez pas enserrer les revenus dans une politique contractuelle. Il ne vous reste alors qu'à augmenter le nombre des chômeurs pour limiter la pression salariale, et c'est ce que vous faites.

D'après vos définitions et vos calculs il y avait 269.000 chômeurs en 1965 ; dans les options vous en admettiez 290.000, si ma mémoire est exacte et si les documents sont précis, et maintenant vous en prévoyez 345.000 pour 1975, ce qui veut dire que vous abandonnez toute défense du plein emploi.

De la même manière, en annonçant le maintien de la pression fiscale au même taux pendant les cinq ans à venir, alors que vous venez de la faire baisser d'un point en deux ans — quand je dis « vous » je veux dire le Gouvernement, bien sûr, car je ne veux pas vous attribuer personnellement plus de responsabilité que vous n'en portez, mais vous êtes solidaire du Gouvernement et cela suffit — vous nous annoncez en fait deux choses : premièrement, que vous vous interdisez une politique de relance de l'expansion par des fonds publics si le besoin s'en faisait sentir ; deuxièmement, et surtout, que les équipements collectifs feront une fois de plus les frais des sacrifices à faire, car où diable les feriez-vous sans cela ?

Quatrième signe de cette incohérence du Plan : vous n'appliquez même pas jusqu'au bout votre politique d'industrialisation privée. L'idée d'un impôt minimum sur les sociétés a été abandonnée. Elle était essentielle dans votre stratégie, mais il fallait sans doute se concilier les bonnes grâces du secteur archaïque de notre économie.

L'idée d'assurer une croissance du S.M.I.C. au moins égale à celle de la moyenne des salaires qui, outre sa signification sociale, aurait eu dans votre stratégie l'avantage de contraindre les petites entreprises à se moderniser, à améliorer leur gestion pour faire face à leurs obligations sociales, cette idée-là aussi, vous l'avez abandonnée.

Vous avez donné priorité aux revenus directs sur les transferts sociaux. Cette priorité ne pouvait pas, bien entendu, se traduire par un freinage des retraites ou une ponction sur les allocations familiales.

Il vous aurait fallu, au nom de la cohérence, limiter les appétits des capitalistes de la santé sur la sécurité sociale. Vous ne l'avez pas osé. Alors, monsieur le ministre, à quand de nouvelles ordonnances pour faire supporter tout cela par les malades ? Nous connaissons la situation ; il y a des précédents.

Enfin, l'appui aux investissements industriels que vous jugez prioritaires ne fait l'objet d'aucune précision et votre véritable planification — car il en faudra une — sera secrète, c'est-à-dire livrée au rapport des forces qui vous opposent aux groupes de pression. Et le Gouvernement sait y faire.

Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant que le contenu proprement dit du peu de plan qui reste soit profondément réactionnaire.

Le peu de temps qui m'est imparti ne me permet de présenter que quatre remarques sur quatre rubriques.

La première concerne les équipements collectifs.

Pour l'ensemble des administrations, vous prévoyez une croissance de la formation de capital fixe de 7,3 p. 100 par an, qui devient 9 p. 100 l'an si on y ajoute télécommunications et autoroutes privées. Mais, vous êtes prudent, vous vous hâtez de transformer ce dernier chiffre en un vœu pieux, puisque vous l'affectez d'une hypothèse basse à 8 p. 100 et ce ne seront certainement pas les secteurs privatisés qui seront amputés.

En outre, le budget de 1971 ne laisse espérer qu'une croissance de la formation de capital fixe des administrations de

5 p. 100, et si j'en crois certains bruits que M. Edgar Faure a semblé confirmer à cette tribune, les perspectives budgétaires de 1972 ne sont guère meilleures. A pression fiscale constante, monsieur le ministre, vous ne pourrez pas vous rattraper sur la fin du Plan et vous le savez bien.

La croissance des équipements collectifs sera donc, dans ce Plan, moindre que dans le V^e Plan ou alors quelque chose saute dans vos calculs actuels. Et l'on connaît pourtant l'insuffisance dramatique des résultats du V^e Plan pour les transports collectifs, l'éducation, la santé et la recherche notamment et les perspectives pour le logement sont plutôt pires.

Revenons d'un mot sur l'emploi.

Nous venons de voir que, des options au Plan lui-même, vous étiez passés de 290.000 à 345.000 chômeurs pour 1975.

Mais ces précisions supplémentaires que vous donnez dans le rapport sont inquiétantes. Au lieu des 500.000 emplois supplémentaires à créer dans l'industrie, qui furent indiqués dans les options, vous n'en laissez plus espérer que 250.000, dont vous laissez entendre, toujours dans votre texte, que c'est un objectif difficile. Le reste doit donc être attendu de la progression spontanée de l'emploi dans les services. C'est dire à quel point c'est aléatoire. Votre objectif quant au chômage, monsieur le ministre, dans l'équilibre de ce Plan, est une prévision faible. Les travailleurs s'en souviendront.

Revenons sur la répartition des revenus.

D'après votre texte, le financement des investissements dans l'industrie doit être assuré, pour la plus grande part, par le développement et l'autofinancement des entreprises, grâce à « la modération des revenus nominaux ».

Vous situez la hausse du pouvoir d'achat des salariés entre 3 et 4 p. 100 par an, taux qu'il est fort intéressant de comparer à celui de la croissance de la production intérieure brute, soit 5,8 p. 100 à 6 p. 100 par an, et celui de la croissance de la production industrielle, 8 p. 100.

Je connais la rigidité d'une redistribution, il n'en reste pas moins que, pour vous, l'injustice sociale n'est plus suffisante, il faut encore l'aggraver.

Mais, en outre, où se juge l'exécution ? Non point sur ce chiffre lui-même, mais quand vous passez à l'application. Or dans les conventions salariales que vous passez avec le secteur public vous n'acceptez plus de garantir qu'un pouvoir d'achat de 2 p. 100 par an, cependant que vous affichez des espoirs de croissance de la production de 7 p. 100 par an. Alors vos intentions sont claires — je les lis dans les rares chiffres que vous nous communiquez dans le rapport — elles tendent à accélérer de plus en plus les cadences de travail et à exploiter de plus en plus les travailleurs. Mais ils vous rendront la monnaie de cette pièce.

Enfin, dernière remarque, la stratégie internationale. Mais c'est là un euphémisme : il n'y a pas de stratégie internationale. Je ne suis pas le premier à vous le dire de cette tribune, puisque quelques orateurs de votre majorité, qui voteront néanmoins le Plan, alors que je voterai contre, vous l'ont dit aussi, et le discours d'hier ne change rien aux engagements collectifs écrits.

Vous ne décrivez pas de politique monétaire capable de diminuer la domination du dollar sur l'Europe. Les programmes de financement industriel que vous recommandez appellent un fort volume de capitaux étrangers. Or, il n'en est pas question dans le Plan, ce qui est le moyen d'éviter d'avoir à imposer des conditions économiques et sociales précises, des critères auxquels se référer soit sur le plan français, soit sur le plan européen. Vous aviez l'occasion d'un engagement politique, vous n'avez pas défini cet engagement. De ce fait, vous acceptez purement et simplement la domination de l'impérialisme du dollar sur l'Europe et je comptais lancer un mot très dur, mais le président Edgar Faure l'a employé avant moi. Nous avons donc lui et moi la même vue du Plan. Vous vous en expliquerez devant l'Assemblée.

Je conclus rapidement.

Votre Plan, monsieur le ministre, est bien dans la logique de vos options, mais, et c'est ce qui est amusant, vous n'avez pas osé aller jusqu'au bout de votre logique. En fait, à travers ce mauvais projet on constate la crise de la notion même de Plan aujourd'hui en France, et, là encore, M. Edgar Faure s'est bien fait l'avocat du Plan en général, mais s'est gardé de se faire l'avocat du vôtre.

En l'état actuel des choses, les grandes confédérations ouvrières ont finalement refusé de s'associer à l'élaboration de ce document. La concertation, vous la refusez jusque dans le secteur public. Le Gouvernement cache son jeu sur les points essentiels.

Enfin, après beaucoup de propagande et même de travail, vous avez reculé devant toute régionalisation précise du Plan.

Au total, à côté des discours incantatoires sur la société future, vous refusez de définir une structure économique claire. Vous continuez à gérer au jour le jour les affaires courantes, mais la réalité du pouvoir économique vous échappe, votre Plan le montre, au profit du patronat.

Ne vous étonnez donc pas de l'opposition irréductible des travailleurs à un Plan qui n'est pas le leur. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je n'ai pas l'intention de répondre à M. Rocard, et pourtant j'ai remarqué dans son discours un certain nombre de contre-vérités flagrantes.

Je voudrais néanmoins revenir sur un point. M. Rocard a fait allusion à une propagande raciste dirigée contre les Arabes. Et il a accusé le Gouvernement de laisser faire cette propagande.

Je lui répondrai que tout le bruit qui se fait autour de cette propagande me paraît beaucoup plus venir de ses amis que des nôtres. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Michel Rocard. Je prends note que ce n'est pas là un démenti, et je le regrette.

M. le président. Je demande aux orateurs de s'efforcer de ne pas dépasser leur temps de parole. Vous êtes nombreux à vouloir regagner demain votre circonscription à une heure raisonnable. Or, si chacun double son temps de parole, nous risquons de siéger fort longtemps encore.

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le président, monsieur le ministre, hier M. Claudius-Petit rappelait que, pour réussir, le Plan devait recueillir l'adhésion des hommes.

Or, tout au long des débats de cet après-midi, a été soulignée une certaine désaffection des Français à l'égard du Plan.

Quelles sont les raisons de cette désaffection ?

On nous demande aujourd'hui un effort en vue d'une croissance dont les finalités ne paraissent pas avoir été suffisamment définies, en tout cas les Français perçoivent mal ces finalités. A entendre certains orateurs, on a effectivement l'impression qu'il s'agirait préalablement, si je puis dire, de réaliser l'expansion, et puis en annexe, *a posteriori*, de distribuer les profits acquis grâce à cette expansion.

Or, même si le Plan doit prendre un visage plus familier pour des Français mieux informés — et nous partageons le désir de certains orateurs, que doit concrétiser un amendement de la commission des finances, de voir le Plan traduit dans des documents plus accessibles à tous — cela ne suffira pas pour mobiliser les Français.

En définitive, qu'est-ce que le Plan, sinon un moyen non seulement de construire la croissance, mais, dans le même temps, de l'organiser pour tous et de montrer que chacun est concerné ?

Je poserai trois questions.

Quelle croissance voulons-nous ? Est-ce d'abord une croissance dans la justice ? Est-ce une croissance de la seule consommation individuelle ou une croissance qui oblige la consommation à céder le pas à la promotion des personnes ? Ou enfin, est-ce une croissance dans la qualité de la vie ?

Une croissance dans la justice, tout d'abord.

Il s'agit d'organiser la croissance pour éviter qu'elle ne soit un processus cumulatif favorisant les favorisés, sacrifiant les sacrifiés.

Dans la description qu'on se fait d'une société en croissance, il semble que l'on distingue ceux qui profitent de la croissance et certaines catégories que l'on qualifie de défavorisés, par l'âge, par des handicaps physiques, et qui ne peuvent s'intégrer dans la croissance. Mais l'on oublie que, parmi ceux qui participent à la croissance, il en est qui, tôt ou tard, parce qu'ils sont moins efficaces que les autres, restent en arrière, et le danger de cette société en croissance, c'est de déceler tardivement ceux qui précisément prennent du retard. C'est là que nous devons, nous aussi, regretter l'absence d'une politique de revenus — que nous ne voyons peut-être pas comme l'orateur précédent — politique de revenus indicative qui nous permettrait de faire le point, de temps en temps, des clignotants s'allumant quand une catégorie de Français est précisément en retard dans ce processus de la croissance.

En l'absence de cette politique, il s'agit pour nous de sauver au moins des mécanismes efficaces de transfert pour maintenir une vraie justice.

Voyons maintenant le problème des prestations sociales. Les prestations sociales, monsieur le ministre, sont un élément de la politique familiale.

Le Gouvernement s'est contenté de promettre aux familles le simple maintien du pouvoir d'achat, et non pas une amélioration. De plus, il n'a pas fixé le mécanisme qui assurera durablement ce maintien. Dès lors, on peut se demander si les familles, qui, sans doute, obtiendront un réajustement de leurs prestations, mais opéré arbitrairement selon la volonté des pouvoirs publics, ne seront pas précisément toujours en retard d'un « créneau » dirons-nous. Ce n'est pas ainsi que pourra être bâtie cette politique familiale qui est certainement une des exigences fondamentales d'une société de croissance et de croissance humaine.

En matière de politique familiale, monsieur le ministre, comme en matière de politique vieillesse, rien ne sera possible si l'on ne renonce au laissez-faire et à une politique au jour le jour. M. Joseph Fontanel, lors de la ratification des ordonnances de 1968 avait fait admettre le principe d'un débat annuel sur la programmation des prestations sociales. En fait ce principe n'a jamais été appliqué.

Au nom de la commission des finances, M. le rapporteur général — et nous l'en remercions — a déposé deux amendements qui vont dans le sens que nous n'avons cessé de préconiser. C'est en effet par une régulation volontaire et concertée de certaines dépenses, notamment des dépenses de santé, que nous pourrions sauvegarder une réelle politique familiale et parvenir à la revalorisation indispensable des retraites.

Il ne suffit pas de proclamer la nécessité d'un minimum vieillesse aussi rapproché que possible du salaire minimum de croissance, encore faut-il en dégager les moyens, et cela postule que l'on explique au pays les exigences et les choix qui en découlent.

De grâce, qu'il y ait chaque année ce grand débat sur la programmation des prestations sociales ! Sinon, on frôlerait la catastrophe et on trahirait les intentions de ceux qui ont inspiré les ordonnances de 1945 sur la sécurité sociale, parce qu'il serait impossible d'assurer la redistribution de la richesse entre toutes les catégories de Français.

Un autre amendement de la commission des finances tend à délimiter l'importance et la nature des redistributions réalisées au moyen des prestations sociales. Cet amendement est essentiel en ce qu'il tend à la recherche de la vérité.

Monsieur le ministre, je crois que le Plan devrait être au moins — et ce serait déjà essentiel — la grande opération vérité, en vue de permettre à chaque Français de se situer par rapport aux autres et, le cas échéant, d'accepter certains sacrifices.

J'ai évoqué la croissance dans la justice. Il est nécessaire également d'envisager une croissance où la consommation cède le pas à la promotion des personnes.

La croissance doit augmenter les capacités collectives de la société et rendre les Français capables d'une coopération organisée et efficace.

Pour ce faire, les équipements collectifs sont les moyens privilégiés qui favorisent les conditions d'une véritable communication sociale, qui créent une société au sens fort, une société solidaire.

La bataille des équipements collectifs est assurément beaucoup plus importante que bien d'autres batailles, quand il s'agit de rétablir la cohésion sociale de notre pays. Certes, le taux de croissance prévu au VI^e Plan pour les équipements publics est supérieur à celui qui a été effectivement appliqué pendant le cinquième. Mais tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont exprimé leur crainte que ce taux ne soit pas respecté.

En effet, la tentation sera grande de sacrifier les équipements publics, notamment ceux qui conditionnent ou semblent conditionner moins directement l'industrialisation.

On peut se demander, monsieur le ministre, si des calculs entièrement fondés sur la notion classique de produit national brut n'avantagent pas, en quelque sorte, le secteur productif au détriment du service collectif. Nous savons en effet que, si les équipements publics sont pris en compte au moment de l'investissement, les services qu'ils rendent ne sont pas comptabilisés.

Les performances de la nation sont par trop mesurées selon un étalon quantitatif, lequel ne traduit guère le rôle indispensable des équipements collectifs. Ce sont pourtant ces équipements qui permettront de construire une société vraiment organique et unifiée où les égoïsmes individuels, générateurs d'inflation, comme le disait M. le ministre de l'économie et des finances, pourront être enfin maîtrisés.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, être le gardien vigilant de l'enveloppe destinée aux équipements collectifs ! Si, ce soir, l'Assemblée décide d'adopter le VI^e Plan, ce sera, en définitive, plus en regardant vers l'avenir et vers le rôle qui sera le vôtre dans la préservation de cette enveloppe d'équipements collectifs, qu'en considérant un texte, aussi généreux que soient les promesses qu'il contient. C'est à cela qu'ira notre confiance.

Enfin, une croissance dans la qualité de la vie.

La croissance doit, en effet, sauvegarder certaines satisfactions plus profondes, d'ordre culturel ou esthétique, qui font partie de cette qualité de la vie. Les joies d'une nature préservée, d'un milieu naturel sauvegardé figurent au premier rang de ces satisfactions.

Qu'il me soit permis de penser plus particulièrement aux fonctions essentielles de l'espace rural. L'espace rural ne se sauve pas tout seul. Il ne peut être sauvé que par la survie des ruraux qui l'animent et le gardent.

Certes, l'enveloppe affectée au développement rural progresse. Elle n'en reste pas moins défavorisée par rapport aux autres enveloppes. On peut craindre surtout qu'à l'intérieur de cette enveloppe et en fonction de certains calculs économiques des investissements de base qualifiés de non rentables ne soient abandonnés. Je pense à certaines adductions d'eau en montagne, qui constituent un symbole.

Est-ce qu'une politique volontariste de sauvegarde du milieu rural ne sera pas sacrifiée aux exigences d'une croissance plus rapide ? C'est là tout le problème.

S'il faut absolument opposer le long terme au court terme, si en définitive nous envisageons une croissance pour l'homme, ne convient-il pas de manifester, par un acte politique, quelquefois même contre les calculs d'une certaine techno-structure, la volonté de sauver les valeurs à long terme, les seules qui préserveront l'homme et sans lesquelles toute croissance serait impossible ?

Monsieur le ministre, j'ai tenté de plaider pour une croissance optimale, pour une croissance de qualité. Je terminerai en vous posant une question.

Nos planificateurs ont réussi à mettre en place des tableaux de bord économiques très diversifiés. N'est-il pas temps de mettre au point des indicateurs permettant d'approcher la dimension qualitative de notre croissance ?

Je pense à la santé, domaine qui m'est cher, qui échappe par sa singularité même à tous les critères habituels du raisonnement économique et qui, pourtant, conditionne toutes les autres entreprises humaines.

On nous a dit et de temps à autre nous lisons dans la presse que certains travaillent à mettre en place ces indicateurs sociaux. Pourquoi le Parlement ne pourrait-il les connaître, essayer de les comprendre, être informé de leurs résultats, afin que précisément il puisse jouer tout son rôle, qui consiste sans doute à dégager des moyens, mais aussi, à travers les mutations et les crises d'une société, à définir les objectifs, à dégager les voies d'une société de promotion où la qualité de vie l'emporte sur la seule recherche des biens de consommation ?

En effet, on l'a écrit et dit, l'absence croissante des buts, dans une société qui augmente ses moyens, est certainement la source profonde de mécontentements.

Puisse donc le VI^e Plan et surtout son application — car c'est cela qui compte et, encore une fois, notre approbation équivaut à un engagement à vos côtés, monsieur le ministre, afin que le Plan devienne plus conforme à nos idéaux — ne pas trahir les vraies finalités d'une croissance pour l'homme ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. M. le Premier ministre, dans son discours introductif à ce débat, exposait, avec l'optimisme qui sied à un chef de gouvernement, que le VI^e Plan requiert, pour le développement de la puissance du pays et l'amélioration du cadre de vie des Français, l'accroissement de plus de la moitié des équipements collectifs.

Je me bornerai, à l'examen des prévisions d'équipement pour la région de Picardie, à exprimer mon inquiétude.

L'élaboration du VI^e Plan, la définition de ses options et de sa programmation ont certes été précédées par la consultation des collectivités locales, des assemblées consulaires, départementales et régionales. Mais il nous faut bien constater que leurs conclusions ont été soigneusement préparées et provoquées par les services administratifs.

Leur formulation, dans un jargon pseudo-militaire où abondent les termes de stratégie, de volontarisme et de tactique, n'est pas parvenue à nous donner le sentiment de l'efficacité.

Ces assemblées, au terme de longues séances et d'un travail encadré et guidé, n'ont, en réalité, apporté à ces conclusions qu'un acquiescement résigné. Il ne pouvait d'ailleurs, dans notre région de Picardie et dans notre département de la Somme, en être autrement car les formules prometteuses de programmes d'avenir ne peuvent rien contre la sécheresse chiffrée des bilans antérieurs.

Aussi, avant-hier, à Amiens, la commission de développement économique régional de Picardie « considérait avec amertume que les réalisations du V^e Plan placent notre région dans une situation défavorisée sur le plan national et sur celui du bassin parisien. Les réalisations moyennes par habitant, tous secteurs confondus, donnent — calcul fait sans la région parisienne — une moyenne nationale de 714 francs, la moyenne de la Picardie étant de 552 francs, soit un écart de près de 25 p. 100 ».

Ainsi notre région, qui se situe économiquement dans la moyenne nationale, n'a pu atteindre, faute de financement, les objectifs qui lui avaient été fixés, malgré un effort de redressement qu'il faut reconnaître en matière universitaire et scolaire.

Les crédits d'investissement régionaux prévus pour l'exercice 1971 ne sont que le reflet, le codicille, si j'ose dire, du V^e Plan et ils n'ont pas permis d'amorcer un rattrapage dans les secteurs où les insuffisances étaient notoires : logement, équipement sanitaire et social, télécommunications, réseau routier et fluvial.

Aussi sommes-nous inquiets pour la suite du VI^e Plan.

Pour le département de la Somme, nos craintes sont d'autant plus vives que la répartition prévue des investissements structurants y néglige les facteurs géographiques naturels ou historiques fondamentaux.

La Picardie, entre les fourmillières humaines du Nord et de la région parisienne, s'étend de part et d'autre des deux axes des vallées de la Somme et de l'Oise. Le premier est complètement oublié alors qu'historiquement les villes de la Somme ont été, à travers les guerres, les supports vivaces de toutes les activités économiques, sociales et culturelles. Elles sont laissées, seules, aux prises avec des problèmes majeurs d'équipement routier et industriel de nécessité régionale.

Si Amiens doit recevoir les dotations indispensables pour lui permettre d'assumer son rôle de capitale picarde, les autres villes doivent être mises à même de jouer le leur pour accueillir, sans trop la dépayser, la population d'origine rurale dans une région agricole en pleine mutation où 45 p. 100 des exploitations ont moins de vingt hectares et 40 p. 100 de vingt à cinquante hectares.

Nous regrettons que seule la vocation touristique — intéressante, certes, mais insuffisante — ait été assignée à l'Ouest du département au cours des études préalables. On semble ignorer en haut lieu — comme il est dit familièrement — l'importance industrielle du Vimeu et d'Abbeville qui, entre autres activités, fabriquent environ les trois quarts de la serrurerie et de la robinetterie françaises.

Nous insistons donc pour que l'axe de la vallée de la Somme soit, au même titre et dans les mêmes conditions que celui de l'Oise, considéré comme une artère vitale. Nous regrettons, par exemple, que l'Etat ait même refusé récemment la subvention qui, donnant une faculté d'emprunt, aurait permis la remise en état du canal de la Somme pour un trafic de batellerie à 400 tonnes et permis au conseil général de compléter ainsi l'action efficace qu'il a menée en rétablissant, ces dernières années, l'activité maritime en baie de Somme.

Pourquoi, d'autre part, nous refuse-t-on systématiquement, depuis dix ans, la modernisation de la route nationale n° 1 entre Beauvais et Abbeville ?

La restructuration industrielle, rurale et urbaine, des différentes zones du département de la Somme, engagée résolument par les élus et ses organisations responsables, n'est malheureusement pas comprise ni aidée.

Si l'on nous parle beaucoup de l'aérodrome de Roissy-en-France et de l'amélioration qu'il apportera aux problèmes de l'emploi dans le sud de l'Oise, si de Calais à Arras et Saint-Quentin, et le long de la Seine, la programmation du VI^e Plan est prometteuse, voire positive, par contre le département de la Somme ressent une grande déception que j'avais le devoir de traduire à cette tribune.

Nous n'acceptons pas cet oubli ; nous n'acceptons pas cette grave négligence à l'encontre de populations qui ont largement souscrit aux emprunts nationaux et relevé silencieusement les

ruines qu'ont semées les guerres dévastatrices qui les ont meurtries, et nous protestons contre cette ingratitude. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Monsieur le ministre, l'échec relatif du V^e Plan, du moins tel que l'opinion le perçoit, a jeté un certain discrédit sur la planification française.

Certes, dans une économie de marché ouverte aux échanges et aux influences extérieures, le Plan ne peut tout prévoir. Il a pour mission d'associer dans une réflexion en commun tous les partenaires économiques et sociaux, de faire apparaître les réformes de structure nécessaires, d'en prévoir les conséquences sociales et de mieux identifier les inévitables équilibres conjoncturels.

Le VI^e Plan va-t-il et peut-il redonner à cet instrument sa portée et symboliser les ambitions de la France pour les années à venir ?

Autrement dit, ce plan, ambitieux à beaucoup d'égards — on peut discuter telle ou telle insuffisance, les perspectives qu'il offre n'en sont pas moins positives — ne peut susciter l'intérêt que s'il est crédible.

Il semble que deux conditions au moins soient essentielles à sa réussite : d'une part, qu'il apparaisse comme un contrat ; d'autre part, que la régionalisation qu'il prépare soit confirmée.

Le Plan doit d'abord être un contrat que l'Etat passe avec lui-même. A cet égard, on observe souvent — et certains orateurs l'ont fait — que les investissements publics qui avaient été prévus au V^e Plan n'ont pas été réalisés.

Cependant, outre les événements imprévisibles, comme ceux de mai 1968, il faut remarquer que l'Etat a tenu compte du chiffre très élevé, plus élevé que prévu, des investissements privés qui ont été opérés au cours de cette période.

En fait, déjà au cours du V^e Plan, tous les budgets se sont efforcés de suivre le Plan et de tenir compte des engagements qu'il fixait. Hier, le ministre des finances, dont la présence dans ce débat, était symbolique, a bien affirmé que le budget de 1972 s'inspirerait très largement des conclusions du Plan, et on ne voit pas sur quoi se fondent ceux qui aujourd'hui ont l'air d'en douter.

De leur côté, les entreprises nationales doivent s'efforcer, elles aussi, par l'intermédiaire des contrats de programme, d'atteindre les objectifs inscrits au Plan.

L'ardente obligation vaut donc d'abord pour l'Etat lui-même et pour les entreprises para-étatiques.

Le Plan doit être également considéré comme un contrat qui lie les partenaires économiques et sociaux, lesquels ont été étroitement associés à son élaboration, dans les Coder, les commissions de modernisation et d'équipement et au Conseil économique.

Il est d'ailleurs contraire à l'esprit même du Plan, donc politiquement regrettable, que de grandes centrales syndicales aient récemment adopté le principe de la politique de l'absence pour revendiquer ensuite, avec la même vigueur et une évidente contradiction, la participation.

Il est par contre positif que les entreprises publiques et privées aient elles-mêmes retenu le principe des contrats de programme. Ceux-ci ne sont plus, comme au départ, la simple conséquence du blocage des prix mais bien une volonté délibérée de prévoir l'avenir à long terme des branches industrielles.

Enfin, le Plan doit être un engagement pris par le Gouvernement à l'égard de la nation tout entière. C'est bien la signification même de ce débat devant l'Assemblée nationale. C'est également, sans aucun doute, l'esprit de la participation accentuée des personnalités régionales à son élaboration et à son exécution.

Indiscutablement, en effet, si le V^e Plan avait déjà marqué le souci de régionalisation, le VI^e Plan accuse cette tendance ; les aspects régionaux du Plan sont une des nouveautés que je vais m'efforcer d'analyser, en montrant leur nécessité, mais aussi leurs limites. En tout cas, cette évolution apparaît souhaitable, à la fois pour assurer la participation de tous à la mise en œuvre des politiques économiques à moyen terme et pour rendre moins aléatoire la réalisation du Plan, puisque les collectivités locales financent aujourd'hui la moitié des équipements collectifs du Plan et sont maîtres d'œuvre de près des deux tiers d'entre eux.

Plusieurs innovations illustrent ce souci de régionaliser le Plan.

D'abord les travaux régionaux préalables au vote des grandes orientations ont commencé dès 1968. Y ont participé de très nombreuses personnalités représentatives des formes économiques et sociales. Cette procédure a suscité un intérêt certain

au niveau local, et, ce qui est important pour l'avenir de la région, moins de démagogie que l'on pouvait le redouter, et peut-être même, moins qu'il n'en apparaît quelquefois dans notre Assemblée.

En outre, et c'est heureux, les conseils généraux ont été consultés après le vote des options.

En tout cas, tous les participants, ruraux ou urbains, ont établi des programmes de modernisation et d'équipement, non seulement dans les communes de plus de 50.000 habitants, où ils sont obligatoires, mais aussi dans les agglomérations plus petites. Après le vote du Plan, les programmes régionaux de développement et d'équipement consacreront donc la régionalisation du Plan.

Les investissements faisant l'objet d'une déclaration de priorité bénéficieront d'un double engagement de financement de la part de l'Etat et des collectivités locales. En outre, dans la mesure où un programme de modernisation et d'équipement aura été établi, des contrats du Plan pourront être conclus entre l'Etat et les collectivités urbaines.

Dans l'exécution même du Plan, l'effort tendant à une régionalisation accrue apparaît. Le rapport annuel du préfet de région sur l'exécution du programme régional acquiert une portée plus grande.

La procédure de subventions non affectées attribuées globalement aux collectivités locales permettrait d'accentuer l'effort de déconcentration entrepris, surtout si peuvent s'instaurer des programmes de trois à cinq ans entre les collectivités et l'Etat.

Néanmoins, si les progrès réalisés en matière de régionalisation sont indiscutables, si le VI^e Plan peut être considéré comme le premier plan régional, la portée de cette évolution ne sera décisive que lorsque de véritables régions seront instituées. Cela explique, d'ailleurs, les doutes ou les critiques de certains.

Actuellement, en effet, la région élabore les programmes alors que les crédits sont distribués par l'Etat. Certes, des subventions restent nécessaires pour compenser l'inégalité entre les diverses parties du territoire, mais il est permis d'espérer que certaines ressources d'Etat seront un jour transférées aux régions, comme le prévoyait le projet du 27 avril.

Si non, les crédits risquent de ne pas arriver, ce qui mécontenterait d'autant plus les responsables locaux qu'ils ont cette fois activement participé aux choix.

Le seul moyen d'éviter ce risque serait donc de donner à ceux qui font des programmes, les moyens et la responsabilité de les financer. Dans la mesure où les grandes orientations dégagées au niveau national n'acquiescent de réalité que si elles aboutissent à l'exécution de divers projets dans le cadre local, les méthodes de planification régionale déterminent largement la valeur d'un plan.

Le partage des responsabilités entre l'Etat, qui définit un modèle d'évolution dans le temps, et des collectivités chargées d'en assurer spatialement la réalisation, est sans doute le meilleur moyen de susciter chez tous un intérêt réel pour la planification.

En définitive, le Plan est donc ambitieux.

Il faut que chacun se sente concerné et engagé à l'échelon central et local.

Alors, la philosophie politique qui apparaît en filigrane, à la lecture du Plan, pourra s'imposer. Elle repose finalement sur trois évolutions, celles des notions, traditionnelles à notre peuple, de liberté, d'unité nationale et de progrès.

La liberté, dans ce plan, est enrichie par la notion de participation ; elle devient donc active.

L'unité nationale est renforcée par la notion de concertation qui s'impose désormais à tous les échelons et qui est si nécessaire à un monde frappé par le choc du futur.

Les notions de progrès et d'expansion, dont certains ont pu, à tort, discuter l'intérêt, sont valorisées cependant par la volonté de recherche du bonheur dans un nouvel art de vivre. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Au moment d'approuver le projet qui nous est soumis, il n'est pas inutile de rappeler, à côté des aspects positifs des plans antérieurs, les erreurs d'optique et les pesanteurs sociologiques qui en ont réduit la portée et qui ne laissent pas de susciter pour l'avenir les mêmes appréhensions.

Avec l'expérience des années, les auteurs du Plan ont pris conscience de la spécificité des problèmes d'outre-mer. Mais ceux qui auront la charge d'exécuter le VI^e Plan devront

se pénétrer de cette idée que désormais, comme en métropole, l'adhésion et la participation permanente de la masse des citoyens est la condition *sine qua non* de la réussite.

Les cloisonnements de l'économie locale, l'éloignement des administrations centrales ont donné naissance à une certaine force d'inertie. C'est ce qui explique que les résultats constatés n'ont pas été à la mesure des moyens mis en œuvre.

De même, les objectifs les mieux définis et qui portaient le plus d'espoirs ont été dévalorisés par la carence des pouvoirs publics; et c'est avec un bel ensemble que « carté-ristes » et autonomistes en ont pris prétexte pour alimenter leurs propagandes entremêlées.

Ainsi, pour réussir le tourisme et l'industrialisation, il fallait des garanties de financement et d'organisation technique. Mais nous n'avons eu qu'une prolifération de commissions inter-ministérielles qui avaient plus de compétences que de moyens et nous attendons encore, en 1971, le projet de loi que l'article 8 de la loi du 30 décembre 1960 faisait obligation au Gouvernement de déposer à la session d'avril 1961 pour fixer les conditions dans lesquelles les bénéfices industriels et commerciaux réalisés dans l'ensemble des départements de la République seraient incités à se réinvestir dans les départements d'outre-mer.

Cependant, par le seul jeu d'incitations fiscales et à partir des maigres ressources de l'épargne locale, des hôtels ont été construits et quelques industries ont été créées.

Mais l'absence d'environnement touristique et le défaut d'ouverture sur le monde extérieur les ont placés dans une situation de ghetto économique. Le rideau de fer des tarifs aériens ont isolé les Antilles des grands courants d'affaires qui s'intensifient dans toute la Caraïbe.

Mes collègues d'outre-mer m'ont prié de m'en tenir aujourd'hui aux seuls problèmes de l'agriculture, qui demeure, de l'avis de tous les experts, le principal moteur de l'économie de nos départements.

En ce domaine, il faut toujours avoir en mémoire les expériences malheureuses de presque tous les pays du tiers monde, de l'Afrique ou de l'Amérique qui, dans le but de se soustraire à l'impérialisme des grandes puissances, ont sacrifié leur agriculture au mirage de l'industrialisation. Tous ont connu les pires déceptions et ont dû, à grand peine, en revenir à leur économie traditionnelle.

C'est la production bananière qui est la mieux structurée et c'est en elle aussi que trouvent leur compte le plus grand nombre d'agriculteurs antillais. L'effort d'équipement doit porter essentiellement sur les installations de centrales d'emballage, car l'avenir repose sur la normalisation et le conditionnement, la manipulation aux ports de départ et d'arrivée et la suppression de l'allotissement.

Comme la concurrence est de plus en plus vive, la promotion de la qualité doit rester notre principale préoccupation. Aussi serait-il juste et nécessaire que l'alourdissement progressif des charges et des prix de revient subi par les producteurs et la perte de tonnage résultant de la sélection des fruits, soient compensés par un relèvement du prix annuel pondéré.

La mesure la plus urgente qui s'impose dans l'intérêt des plantations de petite et moyenne importance doit être de porter ce prix de 1,30 franc à 1,40 franc au stade wagon-départ en application de la convention passée entre la direction des prix et le groupement d'intérêt économique bananier. La banane, je le rappelle, est le seul fruit dont le prix n'ait pas été ajusté aux effets de l'évolution de la monnaie.

Une des grandes erreurs du plan de relance de la production sucrière, élaboré en dehors de toute concertation, a été de réaliser la concentration industrielle sans organiser en même temps l'intensification de la culture de la canne. Les primes conservatoires et incitatives, telles qu'elles ont été pratiquées, n'ont pas arrêté la récession, puisque dans la seule région du sud de la Martinique trois usines ont fermé en moins de quatre ans, alors que la production de sucre, qui était de 92.000 tonnes en 1962, est tombée en 1970 à environ 30.000 tonnes.

Ce département, faute de cannes, n'est plus en état de réaliser son contingent malgré les moyens que lui offraient les règlements européens et risque de se voir sanctionné par une amputation de son quota de fabrication au moment de la révision générale des contingents communautaires en 1975.

La production d'ananas est l'une des plus précieuses en raison des salaires anormalement bas des pays concurrents et de la mobilité du marché international. Malgré l'arbitrage dont nous bénéficions, nous réservant 42,5 p. 100 de la consommation française, elle n'a dû son salut, l'an dernier, qu'à l'aide du

F. O. R. M. A. et à un accord interprofessionnel avec la Côte-d'Ivoire.

Les nouvelles récentes qui nous parviennent nous laissent un peu d'espoir puisque dans le cadre du règlement concernant les fruits et légumes, la commission européenne envisage de donner son aval à une aide du F. E. O. G. A. plafonnée à trois millions d'unités de compte, soit 16.500 millions de francs, pour une production de 10.000 tonnes de conserves d'ananas.

Toutes ces productions d'exportation, soumises à des salaires et à des charges sociales de niveau européen, qui échappent aux conditions d'exploitation qui prévalent dans le tiers-monde, dépendent naturellement, pour l'essentiel, du sort que leur réservent les autorités de Bruxelles.

Il en est ainsi pour la production rhumière. Son existence dépend des interminables négociations portant sur les problèmes de définition de fiscalité différentielle soulevés par l'harmonisation des droits d'accise et d'organisation communautaire du marché pour garantir aux producteurs de rhum comme aux planteurs de canne un minimum de recettes décent.

En attendant que se prononcent les oracles de Bruxelles, il paraît absolument indispensable de prévoir, dès maintenant, la prorogation de la réglementation nationale au-delà du 31 décembre 1970 si l'on veut éviter l'anarchie et l'effondrement des cours.

Certes, le caractère tropical de ces productions nationales rend malaisée la compétition commerciale que leur livrent les productions similaires des Etats associés et des pays tiers, avec l'appui du négoce international. Mais pour maintenir le niveau de vie économique et social dans nos départements d'outre-mer, la puissance de négociation que nous donne notre intégration au Marché commun nous permet d'écouler nos produits dans des pays qui les achètent au plus haut prix du marché mondial.

Ce n'est donc pas, comme le prétendent certains théoriciens tournés vers le passé, par assujettissement au pacte colonial que notre commerce est orienté aujourd'hui vers l'Europe, mais par l'entraînement de notre développement économique, comme d'ailleurs de celui de tout la nation, et qui est la loi de notre intérêt.

Tous les pays, qu'ils soient socialistes ou capitalistes, s'y soumettent, chacun en ce qui le concerne, avec le même acharnement. Mais dans l'attente des règlements communautaires qui organiseront un jour les modes de commercialisation de nos diverses productions, le Gouvernement, monsieur le ministre, serait bien inspiré de demander, comme les Pays-Bas le font déjà pour les Antilles néerlandaises et pour le Surinam, et comme demain, sans doute, l'Angleterre le demandera pour les Antilles britanniques, d'étendre aux Antilles françaises la politique de développement régional de la Communauté économique européenne.

En janvier 1964, une résolution du Parlement européen invitait déjà la commission — je cite — « à accorder son soutien financier aux études et au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, du commerce et du tourisme dans les pays des Caraïbes ». Plusieurs missions se sont, en effet, déjà rendues dans cette région, sauf à la Martinique et à la Guadeloupe.

M. Hervé Laudrin. C'est exact.

M. Victor Sablé. Je vous remercie, mon cher collègue, de cette confirmation.

Plus récemment, le 21 mars dernier, la commission européenne a adopté un *addendum* à la proposition de décision prise le 1^{er} février 1971 par le conseil des communautés tendant à étendre aux départements d'outre-mer le bénéfice de certaines dispositions de l'article 227 et des articles 123 à 127 du traité de Rome prévoyant la mise en œuvre du fonds social européen. Nos représentants à Bruxelles doivent donc redoubler de vigilance.

M. Hervé Laudrin. Cela vient d'être fait !

M. Victor Sablé. Les départements d'outre-mer et moi-même vous remercions de cette précision, mon cher collègue.

Le moment est donc venu de donner un souffle nouveau, par une aide accrue de l'Etat à la diversification des cultures, à l'élevage, à la réforme foncière, à l'aménagement de l'espace rural, à l'organisation des marchés de consommation locale.

La réforme foncière notamment doit être poursuivie mais en en modifiant l'esprit et les méthodes.

Il faut déclarer la guerre à la spéculation, il faut éviter l'émiettement et la stérilisation, ce que les spécialistes inter-

nationaux appellent l'haïtisillon. Il faut veiller enfin à ce que les terres soient bien attribuées dans des conditions normales de rentabilité à ceux qui en manquent et qui veulent les travailler.

Je ne cesserai de proclamer l'urgente nécessité de la récupération des mangroves, du désenclavement des terres incultes, de l'irrigation des régions sèches.

Des milliers d'hectares peuvent être ainsi reconquis par une politique hardie d'aménagements régionaux. L'exiguïté des espaces cultivables étouffe notre agriculture qui aspire à des dimensions nouvelles pour répondre aux besoins croissants d'une population qui commence à peine à maîtriser sa démographie. Comment ne pas s'étonner, en 1971, qu'on en soit encore à parler du développement de l'élevage et de l'organisation de la pêche alors que, les îles voisines de la Caraïbe qui ne sont pas comme nous placés dans l'orbite de l'Europe, ont trouvé des solutions satisfaisantes à ce problème? Il est en tout cas singulier que la Martinique et la Guadeloupe continuent à consacrer des milliards de francs chaque année pour l'importation de viandes, de poissons, de légumes et de fruits. Je considère que cette hémorragie volontaire de devises relève du masochisme économique.

Ainsi le développement de nos productions alimentaires, entraîné par la création d'industries de transformation, appuyé sur l'enseignement technique, enrichi de spéculations et de terres nouvelles, confié à des jeunes sortis des centres de formation professionnelle, encouragé par la politique des revenus et l'octroi de l'indemnité viagère de départ pourra offrir, à la fin du VI^e Plan, près de 10.000 emplois à ceux qui auront l'ambition de briser le cadre suranné de l'économie antillaise.

C'est le meilleur moyen, et peut-être le seul, de faire passer les départements d'outre-mer d'une économie d'assistance à une économie de production et, alors, la soupape de sûreté, si pleine d'aléas, qu'est la migration ne serait plus la seule réponse à la misère.

Pour la réalisation du VI^e Plan, le concours de l'Etat s'élèvera à 2.900 millions de francs pour les départements d'outre-mer et à 920 millions pour les territoires d'outre-mer.

De plus, le Conseil économique et social a exprimé l'avis que des instructions précises soient données aux organismes financiers tels que le Crédit agricole, la Caisse des dépôts et la Caisse centrale pour que, grâce à leurs interventions, l'initiative privée et une meilleure utilisation de l'épargne locale viennent renforcer l'effet multiplicateur des investissements publics.

Mais, pour réaliser cette grande entreprise, le volume des crédits est tout aussi important que la transformation des mentalités et des comportements. Trop souvent, dans le passé, les principes et les objectifs officiellement retenus ont subi, en cours d'exécution, de telles déviations technocratiques que la notion d'intérêt général s'en est trouvée obscurcie lorsque, pour faire face à des situations conjoncturelles, les fonds disponibles ont été orientés, en fin de compte, vers des catégories d'activités déterminées.

De telles méthodes ne sont pas de nature à apaiser l'amertume des responsables locaux ni l'inquiétude des populations de plus en plus nombreuses et de plus en plus conscientes de leurs droits et de leurs possibilités, et qui ne veulent pas sombrer dans la vaine agitation d'un séparatisme ethnique et autarcique.

Tout le malaise des Antilles vient de ce que le fonctionnement du système administratif paraît mal ajusté au besoin de responsabilité collective des citoyens et de ce que la dynamique de la départementalisation, unanimement réclamée après la guerre, s'est trop longtemps heurtée aux structures d'une économie d'inspiration coloniale.

Mais un nouvel espoir s'est levé depuis la visite de M. Messmer, nouveau ministre de la France d'outre-mer.

M. Hervé Laudrin. Très bien!

M. Victor Sablé. Des paroles qu'il a prononcées, les populations ont retenu qu'entre l'intégration et l'autonomie, l'heure était venue de trouver un juste équilibre et que mieux valait le bien-être au sein de la République que l'administration autonome de la misère. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Je crois, mesdames, messieurs, que les réformes annoncées dans le cadre de la régionalisation faciliteront la recherche de nouveaux rapports sociaux dans la préparation de l'avenir et constitueront la meilleure chance de succès pour le VI^e Plan. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. La parole est à M. Dubosq.

M. Franz Dubosq. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voilà une génération maintenant que le développement économique et social de notre nation se programme à l'aide de plans.

Les modifications constatées avec le VI^e Plan constituent une véritable mutation des méthodes et des moyens de planification, une prospective à plus long terme, une distinction mieux opérée entre prévision et objectif.

Après tant d'autres de mes collègues, je voudrais signaler une caractéristique intéressante de cette nouvelle étape dans la voie du développement: la mise en pratique, réussie, du principe de participation légué par le général de Gaulle. Une préparation minutieuse et sans précédent dans la définition prospective de la vie d'une nation a permis de consulter toutes les couches sociales et professionnelles, toutes les collectivités.

L'histoire reconnaîtra certainement à ce Gouvernement et à vous-même, qui le représentez ici, monsieur le ministre, le mérite d'avoir mis en place et maîtrisé un tel dispositif, que certains trouvent lourd, retardataire, et d'autres encore insuffisant, imparfait.

Quant à moi, j'estime ce début très encourageant: les mécanismes de la participation, l'exercice du dialogue et de la synthèse, le diagnostic de cohérence que vous évoquiez hier, exigent l'apprentissage et, surtout, que l'on fasse sienne la parole du philosophe Alain: « Tant que tu n'admetts pas l'autre comme un autre, et porteur d'une part de la vérité, ce sont les poings qui s'affrontent, non les idées. »

Vous me permettrez cependant quelques observations.

La première concernera les investissements privés.

Une faille importante existe, selon moi, dans le travail d'inventaire qui précède la planification française: c'est l'ignorance des projets d'investissements privés ou des investissements autofinancés qui s'effectueront au cours des années considérées. Dans un pays libéral et, de surcroît, très ouvert désormais aux partenaires de la Communauté, l'incidence peut être considérable.

Vous êtes-vous soucié, monsieur le ministre, de la mise en place d'une méthode d'investigation similaire à celles de l'Italie et de la Belgique, assurant, dans un climat de confiance discrète entre les entreprises et vos services, cette connaissance indispensable à la bonne réussite d'un plan, principalement dans ses applications?

Ma deuxième observation concernera l'Europe.

J'ai été frappé, à la lecture de l'ensemble des documents qui précisent le projet de loi, du peu de références faites à l'Europe. Vos réponses à l'inquiétude enregistrée dans les séances de travail ne me paraissent pas suffisantes, même lorsque vous affirmez que les perspectives d'approfondissement et d'élargissement du Marché commun constituent le cadre général du VI^e Plan et que c'est en fonction de cette option fondamentale que se définit l'ensemble.

Nous avons voulu l'ouverture de nos frontières, ce qui provoque une modification fondamentale de l'environnement, et il ne peut être question de faire cavalier seul, tant sont grandes l'interdépendance des économies et les interactions des gouvernements, tant est lourd d'incidences diverses et dangereuses le comportement de nos partenaires, qui sont, trop souvent encore, hélas! des adversaires.

Tout me paraît encore se passer comme si la France n'était pas engagée dans le Communauté des Six et dans une Europe qui s'élargit, comme si, au stade actuel et dans l'horizon 1975, le libre établissement et la libre circulation des personnes et des biens ne s'appliquaient pas.

Pour moi, les cinq années du VI^e Plan seront déterminantes dans la longue marche de l'Europe et lourdes d'incidences pour la conduite du navire au port. J'aimerais, monsieur le ministre, que le Gouvernement aille au-delà de la simple réflexion que vous avez annoncée en évoquant la comptabilité des évolutions économiques des pays membres. J'aimerais être sûr que le VI^e Plan français est bien à sa place dans le plan de développement de la Communauté économique européenne et je souhaite sur ce point précis une réponse plus large et plus complète.

Ma troisième observation portera encore sur l'agriculture.

L'avis du Conseil économique et social est particulièrement sévère en ce qui concerne l'agriculture, quand il déclare: « Le VI^e Plan est décevant pour les agriculteurs, si l'on examine les moyens financiers prévus et la politique agricole envisagée ».

Les rapporteurs et bien des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont déjà évoqué ce constat, monsieur le ministre, et ils vous ont aussi proposé des remèdes.

Pour ma part, je crois opportun de tirer à mon tour et avec énergie la sonnette d'alarme. Une politique agricole définie pour la durée d'un Plan doit être défendue au moyen d'armes nouvelles et efficaces. Il est, à mes yeux, essentiel et déterminant que, comme pour l'Institut de développement industriel et à

l'instar de pays voisins, le Gouvernement mette rapidement en place un institut de développement agricole et rural. Cet institut serait doté d'un fonds spécifique, qui regrouperait en son sein l'ensemble des multiples petits canaux et fonds spéciaux dont ce secteur est trop abondamment fourni. Il disposerait ainsi d'une force de frappe certaine et efficace.

Ainsi seulement pourraient être encouragés et appuyés les efforts de coordination des trop nombreuses actions particulières et spécifiques de l'agriculture française, mieux rassemblées et utilisées les forces administratives et professionnelles, mieux valorisées les expériences pilotes que vous programmez avec la rénovation rurale et les plans d'aménagement rural.

Selon moi, la mise en place et le contrôle d'une politique agricole dans un pays moderne et industrialisé passe nécessairement par ce moyen, déjà éprouvé par d'autres nations développées qui connurent, avant nous, les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans une vieille société rurale où diminue brutalement le pourcentage des actifs agricoles par rapport au nombre total des actifs.

J'en viens à ma quatrième observation.

Les économistes et les sociologues nous apprennent ce qu'est une zone de développement homogène ; ils nous disent son rôle et son pouvoir dans l'organisation de la vie rurale. L'usine y appelle l'usine. L'homme veut y retrouver l'homme groupé, efficace, solidaire. La société y conçoit les investissements et y réalise les structures d'accueil et de fonctionnement les plus rentables. L'accumulation des réalisations économiques y est automatique et peut être dangereuse et condamnable, mais tel est le mouvement constaté.

Un très récent et opportun voyage au cœur de l'Europe des Six vient de me faire prendre conscience de l'importance des équipements et des infrastructures de cette grandiose artère néerlandaise et allemande qu'est le Rhin. Sur 1.000 kilomètres, il irrigue déjà, et le fera davantage encore demain, le plus grand centre moteur de développement communautaire. Vous devinez les états d'âme du représentant de la région la plus méridionale de France !

Dans votre présentation, vous avez évoqué, monsieur le ministre, la situation préoccupante, sur le plan de l'emploi, des régions frontalières du nord et de l'est de notre pays. Pourquoi n'y avoir point ajouté notre zone du Sud-Ouest dont le devenir est encore plus inquiétant, à tous égards, pour les cinq prochaines années ?

Monsieur le ministre, le Finistère de l'Europe communautaire n'est plus la péninsule armoricaine ; le seul et vrai Finistère, le plus désolé, c'est désormais notre Sud-Ouest, c'est l'Aquitaine.

M. Georges Caillau. Très bien !

M. Franz Duboscq. Mises à part la Suisse et l'Andorre, la seule et vraie frontière terrestre qui nous reste désormais, ce sont les Pyrénées. Dans la Communauté de demain, les seules barrières qui existent vraiment et qui s'opposent aux échanges sont celles que maintiennent une absurde discrimination et la non-reconnaissance du potentiel de développement économique et industriel de la côte Cantabrique dans la constitution légale et indispensable d'une zone d'équilibre et de développement homogène au fond du golfe Atlantique.

Ce Finistère de l'Europe peut être demain la vraie et très forte charnière d'un développement économique et social du Sud-Ouest si les investissements pour l'aménagement du territoire y sont amplifiés et les aides à l'industrialisation majorées.

Objet d'une attention particulière, la vie sociale doit y être favorisée plus directement et le secteur rural, avec des productions essentiellement valables parce que toutes exportables, assisté plus efficacement dans son effort de productivité et de groupement des producteurs.

Le développement pleinement authentique, dit un économiste connu, est sans doute un mythe, mais un mythe qui conduit au plus efficace des réalismes.

Expliquant les grandes options du Plan, dans son discours du 15 juin 1970, à cette même tribune, M. le Premier ministre nous a proposé une société plus solidaire, une société d'hommes responsables, une société de plein épanouissement.

C'est, en définitive, de l'homme qu'il s'agit et ce n'est que pour lui que nous œuvrons aujourd'hui. « Il n'y a que la querelle de l'homme qui vaille », a écrit le général de Gaulle.

Au terme d'un débat truffé de chiffres et d'hypothèses, ne convient-il pas de rappeler que le développement est l'objet même de l'économie humaine, que c'est aussi la discipline des passages d'une phase moins humaine à une phase plus humaine, au rythme le plus rapide, au coût le moins élevé possible, compte tenu de la solidarité entre les groupes et les populations ?

Le sentiment de développement est naturellement inscrit au cœur de l'homme : il est devenu conducteur de ses entreprises et

son moteur essentiel est le profit. La sanction d'un développement réussi, c'est bien l'accroissement de l'avoir.

Sachons que la suractivation de ce sentiment naturel est un phénomène moderne puissant qui se traduit par cette formule : plus avoir, plus savoir, plus valoir, pour plus être.

Si, dans cette nouvelle étape, la place faite à l'amélioration du mode de vie distingue et honore particulièrement les actes du Président de la République et du Premier ministre, du Parlement et du Gouvernement dans ce VI^e Plan, il conviendra cependant qu'au cours de son exécution, nous, comme vous-même, monsieur le ministre, nous rappelons sans cesse et sans lassitude, à tous les niveaux, que proclamer l'impératif du développement de l'humain, c'est affirmer concrètement la primauté de la personne dans le processus de développement, comme sujet, agent et fin du développement. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Spénale.

M. Georges Spénale. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ayant le privilège de travailler assez régulièrement au niveau des communautés européennes, je me joindrai à tous ceux qui ont déclaré à cette tribune que le Plan, dans ses objectifs essentiels, devait tenir compte, en premier lieu, du cadre européen et des conséquences qui découlent de nos engagements des traités de Rome.

À l'intérieur, le Plan doit être avant tout le moyen d'améliorer l'équité entre les citoyens, l'équilibre dynamique entre les professions, la solidarité entre les régions. C'est sur ce dernier point que j'entends concentrer cette intervention.

Alors que le revenu moyen par habitant connaît des écarts de l'ordre du simple au double entre les régions d'un même pays, il serait scandaleux d'avoir une politique d'aide au tiers monde, que nous approuvons, basée sur le principe de la solidarité internationale, si nous n'avions en même temps une politique régionale efficace fondée sur le principe de la solidarité nationale.

Pour la région Midi-Pyrénées dont je suis l'élu, la situation est plus grave qu'on peut le croire d'après les statistiques de l'emploi. Si le pourcentage de nos chômeurs paraît proche de la moyenne nationale, deux correctifs fondamentaux démentent cette apparence. Le premier est que, dans nos régions de petite exploitation agricole, les chômeurs virtuels, non comptabilisés, sont légion. À la ferme, à la boutique, chez l'artisan, un jeune qui ne trouve pas d'emploi reste, statistiquement, un aide familial. Il y a là une masse importante, non mesurée, de chômage larvé et de travail perdu.

Le deuxième correctif est qu'une autre partie de notre jeunesse est contrainte à l'expatriation régionale. Nous fournissons des instituteurs, des douaniers, des sergents de ville, des cheminois, des sous-officiers, des agents de perception, etc., à tout le nord de la France.

Ainsi, en un siècle, du Second Empire à la V^e République, notre région a perdu 20 p. 100 de sa population, pendant que celle de la France progressait d'un tiers. Notre poids démographique dans la nation a, de ce fait, diminué de 50 p. 100 : hémorragie silencieuse plus grave pour nous que la croisade des Albigeois ou que la saignée de 1914-1918.

Cette situation doit cesser. Le Plan, pour notre région, n'aura de sens que s'il permet de renverser la vapeur et que s'il apporte enfin des activités au lieu d'enlever les hommes.

Et d'abord des activités industrielles. L'évolution agricole s'accomplira d'elle-même si des emplois industriels sont créés sur place. Si la formation professionnelle — y compris celle des femmes — est dotée des moyens nécessaires si, enfin, la mutation professionnelle n'est plus conditionnée par l'exode régional.

Il en ira de même pour le commerce, étranglé par l'évolution des circuits économiques et par l'apparition, pas toujours mesurée, des grandes surfaces. Les vieux commerçants sont pris en tenaille entre une activité qui décroît et une retraite par trop insuffisante. Les fils voudraient renoncer à l'activité déclinante du père, mais n'aperçoivent aucune solution de rechange sur place.

Il faut, par ailleurs, rendre confiance aux artisans, qui constituent un élément indispensable à l'équilibre du monde rural. Le milieu professionnel qu'ils représentent est apparu, au cours des dernières années, comme le plus stable, en dépit des problèmes de conversion qui lui sont posés et des systèmes désespérants de sécurité sociale et d'apprentissage qu'il doit supporter et auxquels il faut rapidement porter remède.

Quant aux moyens d'atteindre ces objectifs, nous sommes d'accord sur trois points, au moins, avec la commission nationale pour l'aménagement du territoire.

Il faut, premièrement, que le Sud-Ouest bénéficie lui aussi des primes de conversion d'entreprises, et qu'en cette matière une

procédure uniforme soit appliquée, quelle que soit la région où le problème se pose. De même, il faut réévaluer les primes de création ou d'extension, car elles ne l'ont pas été depuis trois ans.

Il faut, deuxièmement, que l'âge d'entrée dans les centres de formation professionnelle pour les adultes soit ramené de dix-huit à seize ans, afin d'éviter toute coupure entre la fin de la scolarité obligatoire et le début de l'apprentissage.

Il faut, troisièmement multiplier le nombre des indemnités viagères de départ afin, l'aide du F. E. O. G. A. étant acquise, d'accélérer le rajeunissement et l'évolution de l'agriculture.

Cependant le rattrapage ne pourra pas s'obtenir si le rythme global de création d'emplois reste insuffisant. Or, dans le Sud-Ouest où le retard est pourtant considérable, le rythme moyen annuel des créations d'emplois est resté de 0,5 p. 100 entre 1954 et 1968. Dès lors, nous ne pouvons plus être d'accord avec la commission nationale d'aménagement du territoire quand elle ne prévoit pour les créations d'emplois dans notre région qu'un taux de 1,4 p. 100 contre 2 p. 100 dans le bassin parisien — beaucoup plus développé et qui ne souffre pas même d'éloignement — et 2,2 p. 100 pour la Bretagne qui est à peu près dans la même situation, mais qui a la chance d'être baignée par la mer.

Croyez bien, monsieur Laudrin, que je ne suis nullement hostile à ce que la Bretagne bénéficie d'un taux de 2,2 p. 100.

M. Hervé Laudrin. Pour une fois, je n'ai rien dit ! (Sourires.)

M. Georges Spénale. Or c'est un taux d'au moins 2 p. 100, comparable à celui du bassin parisien, qui nous est indispensable pour stopper l'exode et tenir compte d'un chômage virtuel qui freine l'évolution des structures.

Pour obtenir ce rattrapage, il faudra au surplus aider les activités tertiaires, et particulièrement le « tourisme vert » qui prend désormais, à côté du tourisme montagnard et balnéaire, porter en priorité sur des régions comme Midi-Pyrénées et l'aménagement du territoire remarque que « le plus grand nombre de Français prennent leurs vacances dans des zones louse, et la nationale 20 sur Paris, il est indispensable de classer en itinéraire de premier ordre la nationale 88 qui joint Toulouse

L'accroissement des aides pour l'hôtellerie et le tourisme social sera déterminant ici, et nous pensons qu'elles devraient porter en priorité sur des régions comme le Midi-Pyrénées et des départements qui, comme le Tarn, offrent des attraits touristiques mais sont éloignés et de la haute montagne et de la mer.

Enfin, la politique des transports revêt une importance toute particulière pour une région comme la nôtre. Si l'on considère comme facteurs favorables la proximité de Paris, l'accès à la mer et la proximité de l'axe Rhône-Rhin, on doit admettre que la région Midi-Pyrénées est la plus défavorisée de France au regard de ces trois critères.

Seule une politique généreuse des transports peut compenser partiellement ces handicaps.

C'est pourquoi, outre l'autoroute Bordeaux—Marseille par Toulouse, et la nationale 20 sur Paris, il est indispensable de classer en itinéraire de premier ordre la nationale 88 qui joint Toulouse à Clermont-Ferrand par Albi et Rodez, et en itinéraire de deuxième ordre les liaisons Albi—Castres—Béziers et Montauban—Castres—Béziers avec un tronçon commun entre Castres et Béziers.

Enfin, un aéroport de classe internationale est indispensable, à moyen terme, à cette région et son implantation s'impose dans le triangle Toulouse—Albi—Castres—Mazamet où sont concentrées 80 p. 100 des relations de la région avec l'étranger.

Peut-on faire tout cela ? Il le faut et on doit le pouvoir.

Il le faut, et c'est encore la C. N. A. T. qui le dit : « Le Sud-Ouest... doit trouver une nouvelle armature économique plus différenciée que celle qui peut résulter de quelques activités industrielles modernes sur les seuls centres de Bordeaux et de Toulouse ».

On doit le pouvoir. En effet, malgré les plans de stabilisation en France et les progrès économiques de certains partenaires européens, le revenu national de notre pays par habitant restait, en 1970 encore, le plus élevé de la Communauté économique européenne, ce qui nous montre, en passant, quelle avance nous avons prise.

Cependant, nos pauvres sont les plus défavorisées, hormis certains secteurs de l'Italie méridionale. Si nos partenaires du Benelux peuvent, malgré les fermetures du Borinage, assurer le plein emploi à 350 habitants au kilomètre carré, il doit être possible à la France d'assurer le plein emploi dans une région qui n'a que 55 habitants au kilomètre carré.

Il s'agit d'y consacrer des moyens à l'échelle des ambitions du pays et des besoins de la région. Il y faut, surtout, la volonté politique. C'est ce que nous vous demandons, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, bien que nous soyons encore dans la discussion générale, je vous demande de suspendre nos travaux pour me permettre d'examiner les amendements qui ont été déposés au cours de l'après-midi.

Certains parlementaires souhaitent que le débat soit achevé cette nuit tandis que d'autres préfèrent le reprendre demain matin. En ce qui me concerne, je suis à la disposition de l'Assemblée pour me conformer à l'une ou à l'autre de ces deux formules.

M. le président. Monsieur le ministre, la décision sera prise au cours de la séance de ce soir, à la suite de la réunion de la commission qui aura examiné les amendements et en fonction du rythme des interventions dans la discussion générale.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi (n° 1793) portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social. (Rapport n° 1826 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1829 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1830 de M. Maurice Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique,
VINCENT DELBECCHI.